



JEUNES AVOCATS ! 134

4^e Trimestre 2023

M A G A Z I N E



Élections CNB 28 novembre 2023



Pas de slogan.
Un bilan,
un programme.

40 jeunes avocats, représentatifs de la diversité de la profession, sont candidats aux élections du CNB pour la mandature 2024-2026. Pas de slogan, mais un bilan, un projet et un avenir : celui de notre profession.



L'assurance de votre sérénité

Créée par les avocats pour les avocats, la Société de Courtage des Barreaux est LE courtier de la profession.

www.scb-assurances.com

Nous proposons les contrats indispensables à l'exercice de votre activité :

- Assurances RCP Complémentaires jusqu'à 95 M€
- Assurance Fiducie
- Assurance Multirisque Bureau
- Assurance Cyber-Risques
- Assurance de la Solidarité des Associés et Prévention des difficultés des cabinets
- Assurances Prévoyance et Santé LPA



SOMMAIRE

5 | **ÉDITO**
de Sonia OULED-CHEIKH, Présidente de la FNUJA

L'ÉQUIPE DE LA FNUJA | **6**
Présentation du Bureau pour L'ANNÉE 2023-2024

7 | **LES COMMISSIONS DE LA FNUJA**
Présentation des présidents de commissions de la FNUJA pour l'année 2023-2024

LA FNUJA AU CNB : BILAN DE LA MANDATURE 2021-2023 | **9-18**

Alexandra BOISRAMÉ → page 9
Catheline MODAT → page 10
Stéphanie BALESPOUEY → page 11
Marion COUFFIGNAL → page 12
Jean-Baptiste BLANC → page 13
Boris KESSEL → page 14
Anne-Sophie LEPINARD → page 15
Charles-Edouard PELLETIER → pages 16 et 17
Pierre REINE → page 18

19-55 | **ÉLECTIONS CNB DU 28 NOVEMBRE 2023**

page 20 ← *Élections CNB 2023 : Pas de slogan, un bilan et un programme*
page 21 ← *Candidats FNUJA pour le collège général sur la circonscription nationale*
pages 22 à 30 ← *À la découverte des candidats présentés sur le Collège Général du CNB, circonscription Nationale*
page 31 ← *Candidats UJA de Paris pour le collège général, circonscription Paris*
pages 32 à 37 ← *À la découverte des candidats présentés sur le Collège Général du CNB, circonscription Paris*

80ÈME CONGRÈS DE LA GUADELOUPE : LES DISCOURS | **40-57**

SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE DU 80E CONGRÈS DE LA FNUJA EN GUADELOUPE
Discours de fin de présidence de Simon DUBOIS, Président d'honneur de la FNUJA → pages 40 à 44

DISCOURS PRONONCÉS A L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GENERALE DU 80E CONGRÈS DE LA FNUJA EN GUADELOUPE
Discours de candidature à la Présidence de la FNUJA, Sonia OULED-CHEIKH → pages 45 à 50
Discours de candidature à la Première Vice-présidence de la FNUJA, Niels BERNARDINI → pages 51 à 57

58 | **80ÈME CONGRÈS DE LA GUADELOUPE : LES MOTIONS**
Les motions votées

Adapps

Logiciel des avocats by Adwin



La solution
de gestion à
42 €
par mois

“ L’expérience au service d’un logiciel innovant ”

ADAPPS RÉVOLUTIONNNE la gestion des flux d’informations entrants et **INNOVE** avec une gestion de base de données totalement intuitive. Vous gérez vos contacts, dossiers, mails, documents et mouvements financiers grâce aux multiples liens présents dans tous les modules.



**Vos données stockées
sur serveurs hébergés ou
au Cabinet**



**Une messagerie
innovante au cœur
de vos dossiers**



**Votre travail
collaboratif
et nomade**

Fort de plus de vingt années d’expérience dans le monde de l’Internet et de la gestion du Cabinet, les spécialistes d’Adwin ont imaginé et conçu une architecture logicielle et matérielle originale pour un fonctionnement rapide, sécurisé et adapté à la technologie actuelle et future.

ADAPPS est proposé sur serveur cloud en France ou sur serveur au Cabinet.

Adwin
Solutions digitales pour
la profession d’avocat

71 rue des artisans | 30220 Aigues Mortes
Tél. : 04 66 35 03 08
contact@adwin.fr
www.adwin.fr

ADAPPS EST ACCESSIBLE SOUS



Windows



Mac

ÉDITO



SONIA OULED-CHEIKH PRÉSIDENTE DE LA FNUJA

Le 28 novembre 2023, se tiendront les élections pour le renouvellement des membres du Conseil National des Barreaux qui composeront la mandature 2024-2026.

L'occasion de dresser le bilan des élus FNUJA de la mandature 2021-2023, qui ont su défendre, rebondir et conquérir, comme ils s'y étaient engagés au lendemain de la crise sanitaire. Collaboration, protection sociale, défense des libertés, accès au droit, prospective, ou encore formation initiale et continue : prenez connaissance des actions de vos élus et des avancées substantielles obtenues durant ces 3 années, au cœur d'une institution où les Jeunes Avocats ne cessent depuis sa création de porter vos revendications avec force et conviction.

Forte de ce bilan et consciente des travaux à poursuivre, la FNUJA soutient un programme pour la prochaine mandature conçu pour défendre et représenter chacun d'entre vous, quels que soit votre mode d'exercice (collaborateur, installé, associé ou avocat en pluralité d'exercice), quels que soient vos domaines d'activité, votre profil ou vos aspirations, tout en préservant les principes essentiels de notre profession.

Car il y a aujourd'hui presque autant de manière d'exercer que d'avocat, et personne ne doit être oublié.

Ce programme, découvrez-le notamment au travers des motions votées lors du dernier Congrès de la FNUJA en Guadeloupe que les élus FNUJA porteront durant les travaux de la prochaine mandature, avec loyauté et détermination, pour le seul intérêt collectif.

Le Conseil National des Barreaux est l'organe représentatif de la profession. Le choix que vous ferez le 28 novembre prochain est donc fondamental.

Les avocats ont pour vocation première la Défense, celle des autres, en s'oubliant parfois (souvent). Prenez donc aujourd'hui le temps de préparer votre Défense, et de nous la confier.

La FNUJA présente des candidats représentatifs de la diversité de la profession, de ses modes d'exercice, et des barreaux qui la composent. J'ai une confiance sans limite en leur compétence, leur énergie et leur dévouement pour ne servir qu'une seule cause : la profession. Faites leur confiance, faites-nous confiance.

Pas de slogan : un bilan, un programme.
Le 28 novembre prochain, votez FNUJA.



L'ÉQUIPE FNUJA

PRÉSENTATION DU BUREAU DE LA FNUJA POUR L'ANNÉE 2023-2024

Le Bureau de la FNUJA est composé de neuf membres, élus pour un an, qui se réunissent régulièrement. Il applique, sous la direction du Président, les décisions prises par le Congrès et le Comité national de la FNUJA. C'est l'organe exécutif de la Fédération.

Sonia OULED-CHEIKH (UJA d'Aix-en-Provence) et Niels BERNARDINI (UJA de Paris) ont respectivement été élus Présidente et Premier Vice-Président par le Congrès réuni en Guadeloupe le 19 mai 2023.

Les sept autres membres du Bureau de la FNUJA pour l'exercice 2023-2024 ont été élus lors du premier Comité National suivant le Congrès, le 3 juin 2023.



Présidente :
Sonia OULED-CHEIKH
4 Rue Lacépède
13100 Aix en Provence
✉ president@fnuja.com



Premier Vice-Président :
Niels BERNARDINI
37 Avenue Victor Hugo
75116 Paris
✉ 1erVP@fnuja.com



Vice-Présidente Province :
Camille MANYA
20 Rue Camille Desmoulins
66000 PERPIGNAN
✉ VPprovince@fnuja.com



Vice-Présidente Paris :
Alexandra BORDE
7 rue Auber
75009 Paris
✉ VPparis@fnuja.com



Trésorier :
Pierre BRASQUIES
25 Rue Pierre Sémard
38000 GRENOBLE
✉ tresorier@fnuja.com



Secrétaire Générale Paris :
Stéphanie JOUANIN
37 Avenue Victor Hugo
75116 PARIS
✉ SGParis@fnuja.com



Secrétaire Général Province :
Axel CALVET
55-57 Rue de l'Hôtel de Ville
95300 PONTOISE
✉ SGProvince@fnuja.com



Membre du Bureau Paris :
Alizée LASSALLE
112 Rue de la Boétie
75008 PARIS
✉ MembreBureauParis@fnuja.com



Membre du Bureau Province :
Rachel AKACHA
2 Place Félix Baret
13006 MARSEILLE
✉ MembreBureauProvince@fnuja.com



LES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

MANDATURE 2023-2024

AIDE JURIDICTIONNELLE ET ACCÈS AU DROIT

Sandra DIVIALLE GELAS

🏠 10 Rue de Nozières
97110 POINTE-A-PITRE
✉ sandra.divialle@yahoo.fr

DROIT CIVIL ET PROCÉDURE

Marjorie EPISCOPO

🏠 27 Rue de Sarre
57000 METZ
✉ contact@episcopo-avocat.fr

COLLABORATION

Michaël AMAS-FORCIOLI

🏠 36 Rue Édouard Delanglade
13006 MARSEILLE
✉ maf@amasavocat.fr

DÉONTOLOGIE

Guillaume ISOUARD

🏠 1bis Cours d'Orbitelle
13100 AIX-EN-PROVENCE
✉ guillaume.isouard@avocat-conseil.fr

EXERCICE DU DROIT

Jérôme GOUTILLE

🏠 1 Rue DeFrance
94300 VINCENNES
✉ jerome.goutille@avocat-conseil.fr

DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE ET PROSPECTIVE

Sabrina PROUST

🏠 19 Rue Esprit des Lois
33000 BORDEAUX
✉ proust.avocat@gmail.com

DROITS DE L'ENFANT

Anne GANGLOFF

🏠 68 Avenue des Vosges
67000 STRASBOURG
✉ anne.gangloff@gangloff-avocats.fr

DROIT PÉNAL ET LIBERTÉS

Marylou DIAMANTARA

🏠 32 Cour Mirabeau
13100 AIX EN PROVENCE
✉ md@diamantara-avocat.com

DROIT PUBLIC

Aude MARTIN

🏠 9 Rue Jean Renaud
21000 DIJON
✉ a.martin.avocat@outlook.fr

ÉGALITÉ

Pierre DAVOUS

🏠 5 Rue du Château Trompette
33000 BORDEAUX
✉ davous.avocat@gmail.com

FORMATION

Alexandre BORDON

🏠 1 Place Firmin Gautier
38000 GRENOBLE
✉ bordon@europa-avocats.com

INTERNATIONALE

Pauline GIRERD

🏠 36 Rue de Thionville
59000 LILLE
✉ contact@pgavocat.fr

NUMÉRIQUE

Pauline COSTANTINI-RABINOIT

🏠 43-45 Rue Breteuil
13006 MARSEILLE
✉ pcr@pcravocat.fr

PROTECTION SOCIALE

Typhaine ROUSSELET

🏠 16 Rue Docteur Mazet
38000 GRENOBLE
✉ trt@anae-avocats.fr

Solency

PRÉPAREZ-VOUS À CRÉER VOTRE PROPRE CABINET !



Solency vous accompagne dans l'aventure entrepreneuriale.

Découvrez les ressources gratuites :
livre blanc • e-learning • podcast

#MerciSolency

solency.com | [in](#) [🐦](#) [📺](#)



Solency est une marque créée par **KERIALIS**, spécialiste de la protection sociale des salariés des cabinets d'avocats depuis plus de 60 ans.

Solency est une marque créée par **KERIALIS**
GIE KERIALIS - 80 RUE SAINT LAZARE - 77455 PARIS CEDEX 9 - Ayant pour numéro SIREN 447 876 483
Août 2023 - Publication à caractère publicitaire - © Images : Adobe Stock

LA FNUJA AU CNB

Bilan de la Mandature

2021-2023

Alexandra BOISRAMÉ

Avocate au barreau d'Aix-en-Provence //
Présidente d'honneur de la FNUJA //
Membre du Bureau du CNB //



Pendant trois années, c'est une grande chance que d'avoir pu représenter la FNUJA au sein du Bureau du Conseil National des Barreaux (CNB).

En tant que membre du Bureau, j'ai pu participer à la coordination de tous les sujets qui sont traités au CNB, et ainsi avoir une vision globale de l'institution représentative de notre profession.

Il s'agit là d'une vraie richesse pour notre syndicat et je suis fière d'avoir pu y porter avec force les convictions et les valeurs des jeunes avocats.

Durant ce mandat, j'ai été au sein du Bureau la référente des commissions Collaboration ainsi que Droit et entreprise, toutes deux présidées par des élus FNUJA, respectivement Charles-Edouard PELLETIER et Marion COUFFIGNAL. Il a été mené avec eux un travail d'envergure, et je les remercie pour leur excellence et leur manière de travailler qui ont grandement facilité les échanges et la coordination au sein du Bureau.

Avec mon compagnon de cordée Gilles BOXO, nous avons pu mettre en place le tant attendu vote électronique au sein du Conseil National des Barreaux pour les élections du 28 novembre prochain. Il s'agit d'une véritable fierté : nous plaçons ainsi tous nos confrères sur un même pied d'égalité afin de voter aux élections nationales.

Qu'à cela ne tienne, je dois vous confier que la praticienne en droit processuel que je suis, a ressenti un véritable épanouissement intellectuel à travailler sur le projet de réforme de la procédure d'appel. J'espère véritablement que nos exigences seront entendues et que la réforme annoncée depuis plusieurs mois maintenant sera à la hauteur du besoin de nos confrères, et plus encore à la hauteur du besoin des justiciables, premières

victimes de cette inflation de réforme qui pour la plupart ne sont pas adaptées à notre travail quotidien sur le terrain.

Le Conseil National des Barreaux, c'est aussi des rencontres, et me concernant, je resterai très marquée par mes interventions auprès des collégiens pour la journée du droit dans les collèges, qui a lieu chaque année le 4 octobre et que j'ai eu la chance de piloter pendant mon mandat. Nous avons travaillé sur les injustices, les libertés, les discriminations et le harcèlement. En tant que maman, je suis évidemment très sensible à ces questions. Afin de protéger nos enfants, il est important de pouvoir les sensibiliser au droit et à la justice le plus tôt possible afin de les prévenir et de les aider.

Des combats que nous avons menés pendant ces trois années, si je devais n'en garder qu'un seul, serait celui de la défense de notre secret professionnel, l'essence même de ce que nous sommes.

Jamais aucune atteinte à notre secret doit être tolérée, de quelque sorte qu'elle soit et je sais que les Jeunes Avocats y veilleront de près, leur avenir en dépend.

Il est temps de souhaiter une belle continuation à notre institution qui s'enrichira bientôt de nouveaux élus, des nouveaux élus FNUJA dont je sais qu'ils s'inscriront dans la continuité du travail de leurs prédécesseurs avec la volonté de porter haut et fort la voix des Jeunes Avocats.

Le Conseil National des Barreaux doit rester l'unique organe représentatif de notre profession, l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, respectueux de sa diversité et des équilibres qui le composent, car au-delà des velléités personnelles, c'est la voix majoritaire de toute une profession qui s'y exprime démocratiquement.



Catheline MODAT

- // Avocate au barreau de Paris
- // Présidente d'honneur de la FNUJA
- // Co-responsable de la commission ad hoc Protection Sociale
- // Membre des Commissions Textes et Droit et entreprise

Voici venu le temps du bilan. Cela fait déjà presque trois ans que démarrait pour moi cette formidable aventure d'élue UJA au Conseil National des Barreaux. Aujourd'hui, un sentiment de travail accompli s'entremêle avec certains regrets de ne pas avoir réussi à faire plus encore.

J'ai eu la chance de co-présider, avec Marie-Aimée Peyron, la Commission ad hoc Protection sociale, créée, en début de mandature, sur demande de la FNUJA. La technicité des sujets mais également leurs enjeux politiques en font une Commission à part, qui répond à des besoins spécifiques.

Au cours de ces trois années, la Commission s'est saisie de très nombreux sujets qui ont permis à la profession d'analyser les dispositifs de protection sociale de l'avocat et de constater la qualité des dispositifs actuels mais aussi d'identifier les pistes d'amélioration.

Dès sa mise en place, la Commission a été saisie de la demande de consultation de l'Inspection Générale des Finances dans le cadre du rapport Lavenir Scotté sur les « Mesures de simplification ciblées sur les professions libérales réglementées ». Nos travaux ont notamment conduit l'Assemblée générale à refuser l'application du régime micro-social aux avocats, ce régime n'étant ni adapté à notre profession ni plus avantageux.

Nous avons également rencontré la Caisse Nationale d'Assurance Maladie avec la Commission collaboration présidée par Charles Edouard Pelletier pour l'alerter sur les difficultés que rencontraient certains consœurs pour la prise en charge de leur congé maternité par les Caisses primaires en raison d'une incompréhension des caisses de notre statut. Cette rencontre a permis de solutionner les problèmes soulevés mais surtout d'installer une relation durable avec la Caisse par la détermination d'interlocuteurs privilégiés.

Nous avons également travaillé sur les questions de revenus de remplacement avec l'assurance perte de collaboration et l'allocation du travailleur indépendant.

La question des indemnités journalières pour maladie et invalidité est également revenue dans les travaux de la Commission qui a procédé à une étude précise du dispositif des avocats et celui applicable aux

autres professions libérales. Il s'est avéré que les avocats avaient intérêt à maintenir le régime actuel, plus solidaire, malgré les éventuelles périodes de carences.

La seconde partie du mandat a été incontestablement marquée par le sujet des retraites : très attentifs aux programmes des candidats à la Présidentielle, nous avons ensuite immédiatement travaillé, en collaboration étroite avec la CNBF, sur les projets de texte de la réforme des retraites. Nous avons mis en ligne un espace dédié à la réforme des retraites sur le site du CNB pour informer les confrères sur l'avancement des débats et avons préparé une FAQ. Par ailleurs, le CNB a obtenu (i) la suppression de l'article 1bis dont l'objectif était une étude de convergence des régimes de retraite vers un régime universel de retraites et (ii) la majoration de 10% de la pension des avocats ayant 3 enfants et plus.

Plus récemment encore, nous avons permis à l'Assemblée Générale de se positionner contre le projet de réforme de l'assiette des cotisations et d'appeler à une réforme de la seule assiette de la CSG CRDS, particulièrement injuste pour les professions libérales.

Nous travaillons également sur le sujet des difficultés des confrères malades et les réponses que les dispositifs de protection sociale peuvent apporter.

Nous avons également eu à cœur d'informer les confrères sur leur protection sociale. Pour ce faire, nous avons mis en place un cycle de webinaires qui a connu un grand succès auprès des confrères : « Retraite, maladie, accident : avocats, découvrez votre protection sociale ! », « Quelle retraite pour les avocats ? », « Avocats collaborateurs, pensez à votre protection (sociale) ». Le dernier, qui devrait intervenir au mois de novembre, s'adressera aux confrères en difficultés.

Nous avons également élaboré une FAQ sur le site du CNB pour répondre aux questions que les confrères peuvent se poser sur leur protection sociale.

A mon sens, nous avons atteint l'objectif qui avait motivé notre demande de création d'une commission dédiée aux questions de protection sociale : démontrer l'importance de ces questions pour l'avenir de notre profession.



Stéphanie BALESPOUEY

// Avocate au barreau de Tarbes

// Membre de la commission formation du CNB
et du Groupe de travail Droits des Enfants

Élue à la Commission Formation professionnelle, j'ai pu participer à de nombreux travaux, visant à améliorer encore et toujours la formation des avocats et à renforcer l'attractivité de la profession.

Au-delà de la formation continue obligatoire des avocats, la compétence professionnelle passe par la formation initiale, délivrée dans nos CRFPA.

Le Conseil national des barreaux est chargé de définir les principes d'organisation de la formation et d'en harmoniser les programmes. Nous avons pour mission de coordonner et de contrôler les actions de formation des CRFPA.

En étroite collaboration avec les écoles d'avocats, dans lesquelles nous nous rendons, nous veillons ainsi à une formation de qualité, dès la formation initiale, dans les meilleures conditions possibles.

A cette fin, la Commission délivre des aides financières sur critères sociaux aux élèves-avocats en difficulté et nous avons augmenté ces aides et relevé les plafonds permettant d'en bénéficier.

La Commission s'est également saisie de la difficulté majeure du statut de l'élève-avocat, proposant la mise en œuvre du contrat d'apprentissage.

Le Conseil national des barreaux a adopté une décision à caractère normatif définissant les principes d'organisation et harmonisant les programmes de la formation des élèves avocats, dont la dernière version avait été adoptée par l'assemblée générale le 11 septembre 2020 (décision n° 2020-001).

Nous en proposons une réécriture et j'ai été co-rapporteur pour présenter un avant-projet de modification de cette décision qui a été soumis à la concertation de la profession.

L'objectif est notamment de recentrer encore la formation des élèves avocats sur les besoins de la profession, d'améliorer la lisibilité du programme dispensé, et de renforcer le caractère professionnalisant de la formation.

Nous proposons ainsi que le programme de la formation se construise sur la base d'un référentiel des compétences que l'élève avocat doit acquérir au cours de ses 18 mois de formation, comportant une période d'enseignements au centre, une période consacrée au projet pédagogique individuel (PPI) et une période de stage auprès d'un avocat,

avec une possibilité de formation en alternance. Pour cette dernière, nous proposons une charte d'engagements signée entre l'élève et son maître de stage, outre la consécration d'un référent avocat.

Au cœur de la formation des élèves avocats, la déontologie doit être une priorité et il est proposé d'élever de 50 à 60 heures le volume horaire minimal devant être consacré à l'enseignement de la déontologie, avec un apprentissage tourné également vers la déontologie et les règles régissant d'autres intervenants et interlocuteurs de l'avocat dans son exercice professionnel, et dans le prolongement des travaux du Conseil consultatif conjoint de la déontologie de la relation Magistrats/Avocats.

En concertation avec la Commission Collaboration, nous avons également souhaité mentionner dans le programme des enseignements sur la vie professionnelle et la gestion de cabinet, ainsi que la maîtrise des règles de la collaboration qui n'y figurait pas expressément.

Dès la formation initiale, nous souhaitons également former les élèves-avocats pour mieux lutter contre les discriminations et le harcèlement dans la profession, dans la continuité des travaux du groupe de travail du CNB « harcèlement et discrimination » que j'ai intégré.

J'ai également œuvré dans le groupe de travail Droits des enfants, rattaché à la commission Libertés et droits de l'homme du CNB, pour promouvoir et défendre les droits des enfants, avec une vigilance particulière s'agissant de l'entrée en vigueur du Code de justice pénale des mineurs, à l'occasion de laquelle nous avons rédigé et publié des fiches pratiques à l'attention des confrères et sur l'avocat d'enfant systématique en assistance éducative que nous prônons. Nous avons d'ailleurs organisé un colloque d'envergure sur la place de l'avocat dans la protection de l'enfance où j'ai eu l'honneur d'animer un atelier avec une juge des enfants et une assistante familiale. Cette parole donnée à d'anciennes familles d'accueil et à des enfants placés désormais majeurs a nourri de riches échanges entre professionnels du droit et de l'enfance.

Les sujets nombreux ne permettent pas ici l'exhaustivité mais si je ne devais en citer qu'un, alors ce serait la création d'une mention de spécialisation des avocats « Droit des enfants » pour laquelle j'ai été désignée rapporteur aux côtés de mon ami Pierre REINE, sujet sûrement le plus marquant de mon mandat, trait d'union entre mes engagements pour la formation professionnelle des avocats et pour le droit des enfants, au nom de la FNUJA.



Marion COUFFIGNAL

- // Avocate au barreau de Paris
- // Présidente de la Commission Droit et Entreprise
- // Membre de la commission Statut professionnel de l'avocat

Au cours de ces trois années à la tête de la commission Droit et entreprise j'ai eu l'occasion d'accroître les liens entre les avocats et le monde économique. En effet, le rôle de cette commission est de développer le réflexe Avocat auprès des entreprises, mais également des pouvoirs publics pour tout ce qui concerne les entreprises.

Pour atteindre cet objectif de positionnement de l'avocat comme partie prenante de l'écosystème des entreprises, nous avons travaillé sur des actions de communication et d'influence, tout en menant des travaux de fond.

Ainsi, le Conseil National des Barreaux a lancé une campagne publicitaire visant les entreprises, sur laquelle nous avons eu la chance de collaborer avec la commission communication où siège Jean-Baptiste Blanc.

Nous avons également participé au Salon Go entrepreneurs, dont la profession est partenaire de premier rang. Il s'agit du plus grand salon professionnel d'Europe dédié à l'entrepreneuriat, au cours duquel des centaines de consultations ont été délivrées sur notre stand.

Nous avons également participé tous les ans au Salon BIG, de la BPI (Banque Publique d'Investissement) qui s'adresse aux créateurs d'entreprises innovantes, et nous sommes enfin allés représenter les avocats à Vivatech.

En parallèle, nous avons participé aux travaux sur le projet In/justice, sur la partie injustices économiques, dans le prolongement de notre rapport sur les besoins des entreprises.

Nos travaux ont également porté sur l'amélioration des dispositifs de transmission d'entreprises, le projet de réforme des tribunaux de commerce, le Guichet Unique des Entreprises et la RSE avec notamment la transposition de la Directive durabilité et la possibilité pour l'avocat de devenir auditeur de durabilité et la signature d'une convention de partenariat avec la CNCC.

Enfin, nous avons porté ces projets et ces travaux au sein de différentes instances et auprès de divers interlocuteurs, que ce soit le Comité national de sortie de crise, lors d'auditions par des parlementaires, de rencontres européennes, ou encore lors des universités d'été du Medef dont le CNB est partenaire sur proposition de la commission depuis trois ans.

En conclusion, cela a été un honneur d'œuvrer pendant ce mandat au service des avocats auprès des entreprises.



Jean-Baptiste BLANC

- // Avocat au barreau de Marseille
- // Président d'honneur de la FNUJA
- // Membre des commissions Communication institutionnelle, et Prospective et Innovation.

Siéger au sein du Conseil National des Barreaux sous l'étiquette de la FNUJA reste avant tout une immense responsabilité, tant ce mandat revêt une importance déterminante au regard notamment des prises de positions que nos représentants sont amenés à prendre, dans l'intérêt de la profession d'avocat.

Ce fut 3 années, certes mouvementées, mais ô combien riches d'enseignements, notamment sur les lignes politiques de chacun des groupes représentés.

Pour ma part, j'ai eu l'honneur de siéger au sein des commissions « prospective » et « communication » de notre institution représentative.

En matière de prospective, le Conseil National des Barreaux souhaitait durant cette mandature placer l'avocat au cœur du débat public dans le cadre de la campagne présidentielle, en portant le projet dit In/Justice.

L'objectif : faire un état des lieux des situations d'injustices qui touchent notre société pour permettre aux avocats de porter la voix de la justice.

De nombreuses rencontres préparatoires étaient menées (notamment avec des acteurs de la vie civile, associative, des représentants des acteurs institutionnels territoriaux, des représentants du monde patronal et salarié ...), ce qui a permis de livrer un diagnostic des injustices constatées.

Plusieurs propositions ont donc été formulées et adoptées en assemblée générale, afin de tenter de mettre le droit au centre des enjeux qui pourront permettre de réduire ces fractures.

Si vous souhaitez approfondir cette thématique, je vous invite à vous procurer l'ouvrage « Parlons d'injustices ! », publié par le CNB, qui reprend l'ensemble des travaux que nous avons menés, et qui constitue sans aucun doute l'évènement phare de cette commission.

En matière de communication institutionnelle, vous avez certainement entendu parler de la campagne nationale, en partenariat avec France TV et Brut, permettant de mettre en avant le profession d'avocat au service des français et de l'intérêt général.

Si cette campagne a pu être décriée par moment, il n'en demeure pas moins qu'elle fut une véritable réussite en terme d'audimat puisque 38 millions de français ont vu la campagne France TV.

D'autres campagnes publicitaires ont également été menées sur des activités spécifiques de notre profession, avec par moment une résonance nationale incontestable, en témoigne notamment la page du journal « L'Equipe » que nous avons obtenue le jour de l'ouverture des Jeux Olympiques en juillet 2021.

Enfin, exerçant en réparation des dommages corporels, j'ai été désigné durant cette mandature pour piloter l'organisation des désormais traditionnels « Etats Généraux du dommage corporel » organisés une fois par an (la prochaine édition se tiendra le 24 novembre à Paris, à la maison de la Chimie), et regroupant de nombreux ateliers dispensés par des spécialistes de la matière.

En 3 années d'organisation, ce sont près de 1.500 confrères qui auront pu suivre cette journée de formation, sur les thématiques de l'expertise, de la phase amiable et de l'interaction avec la procédure pénale.

Véritable institution politique de notre profession, vos élus au sein du Conseil National des Barreaux tentent d'œuvrer quotidiennement au service des confrères. C'est ce que nous avons essayé de faire durant ces 3 dernières années.

Je souhaite tous mes vœux de réussite à la prochaine mandature, et ne doute pas un seul instant que nos élus FNUJA sauront nous représenter.



Boris KESSEL

// Avocat au barreau de Paris

// Vice-Président de la commission
Libertés et Droits de l'homme

// Membre de la commission
Droit et Entreprise

A lors que s'achève notre mandat au sein du Conseil National des Barreaux, il est temps de dresser le bilan de ces trois dernières années.

En tant que vice-Président de la commission Libertés et Droits de l'Homme, j'ai eu la chance et le privilège de pouvoir représenter la profession auprès des députés et sénateurs sur des sujets relatifs aux droits humains tels que la surpopulation carcérale, l'indignité des conditions de détention ou encore sur l'utilisation d'images de vidéosurveillance dans le domaine public.

Pendant ces trois années, nous avons cherché à alerter partout où les libertés individuelles étaient menacées et lorsque les droits de la défense étaient attaqués.

Nous avons également œuvré à la mise en place d'outils à disposition des confrères, notamment un vademecum sur l'utilisation du nouveau recours sur les conditions indignes de détention, rédigé en partenariat avec l'Observatoire International des Prisons, ou encore un guide à destination des Bâtonniers souhaitant exercer leurs droits de visite dans les lieux de privation de liberté.

Ce nouveau droit de visite est une avancée fondamentale pour dénoncer la vétusté et l'indignité de nombre de lieux de privation de liberté et les bâtonniers s'en sont largement emparés, permettant ainsi de rassembler à ce jour plus d'une trentaine de rapports, tous accessibles aux avocats sur le site du CNB afin de leur permettre d'alimenter leurs recours.

Nous avons également travaillé à la rédaction d'un contre-rapport sur les violences inacceptables dont a été victime un avocat niçois à Aix-en-Provence, celui-ci ayant été expulsé manu militari d'une salle d'audience. Ce contre-rapport a permis de rétablir la vérité des faits, quand les rapports officiels tentaient insidieusement de pointer, à tort, la responsabilité de l'avocat.

J'ai pu également participé à des colloques sur des sujets variés rassemblant l'ensemble des acteurs de la chaîne judiciaire et, parfois, législative, sur des réflexions autour de la surpopulation

carcérale et la nécessité de mettre en place un mécanisme de régulation carcérale, ou encore sur la place de la justice négociée au pénal et les enquêtes internes dans lesquelles les droits de la défense doivent prendre toute leur place.

Comme membre de la commission Droit et Entreprise présidée par Marion COUFFIGNAL, j'ai pu apporter mon regard et mon expérience d'avocat pénaliste aux problématiques rencontrées par les entreprises, notamment sur la question du lanceur d'alerte à l'occasion de la transposition de la directive européenne du 23 octobre 2019 et, plus généralement, sur le premier bilan de la loi Sapin II.

Enfin, dans le cadre de la journée du droit dans les collèges, j'ai eu l'occasion d'échanger avec des élèves de 5ème afin de les sensibiliser aux sujets qui les préoccupent au quotidien et qu'ils ont parfois du mal à appréhender, tels que la liberté d'expression, les discriminations et la laïcité. Autant de sujets sur lesquels il faut prendre le temps d'expliquer, encore et encore, pourquoi le débat est indispensable dans une société démocratique, au risque parfois de choquer les convictions de l'autre.

Ce mandat a aussi constitué une formidable aventure humaine et j'ai une pensée toute particulière pour mes compagnons de route de la FNUJA avec lesquels nous avons su créer un groupe uni, complémentaire et solidaire.

Je suis fier d'avoir pu porter les valeurs de mon syndicat au sein du Conseil National des Barreaux et d'avoir contribué à laisser aux futurs élus une institution en ordre de bataille, qui a su revendiquer et faire honneur à sa fonction de représentation de la profession auprès des pouvoirs publics et qui travaille avec persévérance, quoi qu'en disent ses détracteurs, à la défense de la profession d'avocat.



Anne-Sophie LEPINARD

// Avocate au barreau des Hauts-de-Seine
// Membre des commissions Accès au Droit
et Règles & Usages

Le travail accompli pendant ces trois années au CNB a été pour moi dense mais si passionnant.

Un rythme effréné et incessant, au service de tous les confrères et / ou des justiciables. Il est souvent difficile d'en rendre compte. L'heure est venue de dresser le bilan.

I. L'ACCÈS AU DROIT ET À LA JUSTICE

L'AJ Garantie : entrée en vigueur le 1er juillet 2021, elle sécurise l'indemnisation des avocats au titre de l'AJ pour un certain nombre de missions et l'accès à un avocat pour les justiciables, et in fine leur accès au droit et à la justice. Information des confrères, réponse aux questionnements, nouvelles dérogations à la délivrance de l'information relative au recouvrement dans l'attestation article 105 et demande d'extension de l'AJ garantie...

Les CLAJ : travail sur la fin de la première période triennale 2020 – 2022 et travail sur les ajustements nécessaires pour la nouvelle période triennale 2023 – 2025 pour laquelle 161 barreaux ont conclu une CLAJ.

Le SIAJ : les travaux ont été conséquents particulièrement durant ces deux dernières années. Le SIAJ est désormais déployé. Mais des travaux importants restent en cours autour des échanges avec l'avocat et les Barreaux.

Les territoires ultramarins : tenter de remédier à certaines inégalités territoriales. Un rapport a été adopté en assemblée générale le 10 mars 2023 (CLAJ en Nouvelle-Calédonie, frais de déplacement et AJ garantie en Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna,...).

Bien d'autres travaux ont été menés, gardant toujours à l'esprit la nécessité d'obtenir une revalorisation de l'indemnisation des confrères accomplissant des missions au titre de l'aide juridictionnelle. Le premier colloque du CNB en la matière, intitulé « Aide juridictionnelle et accès au droit : bilan et perspectives » a été organisé le 24 mai 2023.

Déléguée en tant qu'expert auprès du CCBE par la commission ADJ du CNB : j'ai contribué à faire remonter les informations relatives au système français en matière d'AJ, d'accès au droit et d'accès à la justice (notamment pour la mise à jour des recommandations en matière d'aide juridique publiées le 31 mars 2023). J'ai également eu la chance de participer à la réunion du RJECC relative à l'aide juridictionnelle les 7 et 8 novembre 2022 à PRAGUE.

II. LES RÈGLES ET USAGES

J'ai rédigé plusieurs avis déontologiques et ai participé à plusieurs groupes de travail.

La procédure disciplinaire : des modifications importantes de la procédure disciplinaire des avocats sont entrées en vigueur le 1er juillet 2022. Un travail s'en est suivi concernant les dispositions réglementaires, conduisant aux votes de l'Assemblée générale le 14 janvier et le 4 février 2022. Une nouvelle peine complémentaire d'interdiction temporaire de conclure un nouveau contrat de collaboration ou un nouveau contrat de stage avec un élève-avocat, et d'encadrer un nouveau collaborateur ou un nouvel élève-avocat, a été introduite au 5° de l'article 184 du décret n°91-1197 du 27 novembre 1991.

Le Code de déontologie : un groupe de travail ad hoc a été créé pour élaborer le Code de déontologie, dont la création était prévue par la loi du 22 décembre 2021 et consacré par le décret n°2023-552 du 30 juin 2023.

Les activités commerciales dérogatoires : les travaux du groupe de travail ont permis de clarifier les règles déontologiques applicables lorsque l'avocat exerce une activité commerciale dérogatoire dans une société distincte du cabinet d'avocat.

L'avocat mandataire sportif : rédaction d'un vadamecum pour répondre à certains questionnements que pose cette activité.

III. LES TRAVAUX EN DEHORS DES DEUX COMMISSIONS PRINCIPALES

Les droits des victimes constituent un point d'attention, nécessitant des travaux réguliers. J'ai participé notamment aux travaux relatifs à l'élaboration d'un référentiel d'accueil et d'accompagnement des victimes en juridiction et à l'élaboration d'un guide à destination des **victimes** pour mieux les accompagner durant leur parcours d'indemnisation.

L'actualité a nécessité également des travaux autour des **soins psychiatriques sans consentement**, en particulier l'isolement et la contention, avec notamment l'intervention volontaire dans le cadre de deux QPC en 2023. Et le CNB organise son premier colloque sur les soins psychiatriques sans consentement le 21 septembre 2023.

Conclusion : A l'issue de trois années de mandat au CNB, je mesure que les chantiers se succèdent et que les thèmes de travaux ne se tarissent jamais. Des combats doivent sans cesse être menés. Le travail est grisant bien que colossal.



Charles Edouard PELLETIER

// Avocat au barreau de Strasbourg

// Président de la commission Collaboration

// Membre de la commission Egalité

En janvier 2021, masquée mais tout de même réunie, l'assemblée générale du CNB prenait connaissance de la feuille de route de la commission collaboration libérale, qui était ambitieuse. Près de trois ans plus tard, le bilan semble satisfaisant car non seulement la feuille de route a été respectée, nonobstant de vifs débats au sein de l'assemblée générale et parfois de la commission, mais à cette feuille de route initiale se sont ajoutés d'autres combats menés avec l'ensemble des élus FNUJA.

LA PARENTALITÉ :

L'article 14.5.1 du RIN a été modifié afin de le mettre en conformité les dispositions du RIN relatives au congé paternité et au congé adoption avec l'article 73 de la loi n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 qui prévoyait le rallongement le délai de congé parentalité à 25 jours, et le délai en cas d'adoption à 12 semaines. L'assemblée générale est allée encore plus loin, puisqu'elle a voté l'allongement du congé parentalité de 11 jours à 4 semaines, et la possibilité de fractionner le congé afin de permettre une plus grande souplesse dans l'organisation des confrères jeunes parents.

Ces modifications participant aux combats pour l'égalité femmes-hommes, c'était un sujet particulièrement désigné pour la FNUJA. Nous espérons que le père ou le deuxième parent prendra à l'avenir une place plus importante dans l'éducation des enfants, ce qui libèrera d'autant nos consœurs pour conduire leur carrière professionnelle.

Deux autres modifications du RIN ont également été réalisées : l'introduction des dispositions relatives au congé en cas d'hospitalisation à son arrivée du nouveau-né, et un assouplissement des règles relatives au délai de prévenance du collaborateur.

A nous, membres de la FNUJA, de faire connaître ces nouvelles règles et les faire entrer dans la culture de notre profession, pour une meilleure égalité femmes-hommes et pour que la parentalité ne soit plus un frein au développement de nos carrières.

LE CONTRÔLE A POSTERIORI :

la commission a élaboré un modèle de questionnaire annuel, destiné à libérer la parole des collaborateurs, que chaque Bâtonnier doit adresser à l'ensemble des collaborateurs de son Barreau. Un rapport présenté en fin de mandature à l'assemblée générale du CNB fait le constat de retours très positifs, les Bâtonniers et Conseils de l'Ordre interrogés indiquant que ce contrôle a posteriori a permis d'identifier des situations jusqu'alors inconnues.

A nous, membres de la FNUJA, dans chacun de nos barreaux, de veiller à sa mise en place et de le renforcer pour que les difficultés des collaborateurs puissent être plus facilement identifiées par leur bâtonnier.

L'ENQUÊTE COLLABORATION :

Tradition créée par les élus FNUJA, la commission collaboration mène à chaque mandature, grâce à l'observatoire de la profession, une grande enquête collaboration avec des questions inédites portant, notamment, sur les discriminations et le harcèlement. Les résultats de cette enquête ont permis d'identifier que les difficultés persistent, en particulier sur les questions de harcèlement et de discrimination ainsi qu'une baisse d'appétence des collaborateurs à vouloir développer leur clientèle personnelle. Il est plus que jamais nécessaire d'œuvrer collectivement pour que le développement de la clientèle personnelle reste une composante essentielle de la collaboration libérale.

SUR L'INSTAURATION D'UN PRIVILÈGE SUR LA CRÉANCE DU COLLABORATEUR EN CAS DE PROCÉDURE COLLECTIVE DU COLLABORANT :

Cette question a été l'opportunité de défendre la doctrine de la FNUJA (Congrès de Lyon de 2008) : La Direction des affaires civiles et du Sceau a saisi le CNB afin qu'il émette un avis sur une proposition de sûreté des collaborateurs et de modification du code civil. Après de vifs débats, l'assemblée générale a adopté la proposition de la commission tendant à la modification des articles 2331 et 2377 du Code Civil. Pour autant, la chancellerie n'a malheureusement pas donné suite à ce projet à ce jour.

Ce vote reste une belle avancée et nous nous saisisons de toute nouvelle opportunité de faire passer cette doctrine de la FNUJA, devenue doctrine du CNB, à la prochaine occasion qui se présentera.

LE COMBAT DE L'INTERDICTION DE RECRUTER UN COLLABORATEUR POUR LES COLLABORANTS MALVEILLANTS :

Sous la précédente mandature, la FNUJA avait porté l'idée de créer une nouvelle peine disciplinaire consistant en la création d'une interdiction de pouvoir conclure un nouveau contrat de collaboration ou un nouveau contrat de stage avec un élève-avocat, pour des confrères ayant commis des fautes disciplinaires à l'égard de collaborateurs ou de stagiaires. Après de houleux débats en assemblée générale, cette dernière a voté en faveur de cette nouvelle sanction, portée par la FNUJA, entraînant une modification de l'article 184 du décret n°91-1197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat un 5°. D'ici la fin de la mandature, un rapport sur la responsabilité des personnes morales sera présenté, fruit du travail de plusieurs commissions, afin de poursuivre les cabinets exerçant sous forme de société lorsque c'est la pratique globale des associés qui peut être sanctionnée.

SUR LA MISE EN PLACE DE LA BOITE AUX LETTRES

« **COLLAB-MATERNITÉ@CNB.AVOCAT.FR** » :

En début de mandature, la commission a pris connaissance de la situation de nombreuses consœurs privées du versement de leurs indemnités maternité, ce qui a conduit à la création de l'adresse courriel « **collab-maternité@cnb.avocat.fr** », qui permet de faire le relais avec la CNAM et ses juristes pour solutionner les problèmes rencontrés. A ce jour, l'intégralité des dossiers qui ont été portés à notre connaissance et qui ne comportaient pas de causes d'exclusion ont été réglés.

SUR LE GROUPE DE TRAVAIL HARCÈLEMENT ET DISCRIMINATION :

Un prisme particulier a été développé dans l'enquête collaboration : celui du **harcèlement et des discriminations**. C'est sur cette base chiffrée et documentée que le groupe de travail harcèlement et discrimination a travaillé. Un rapport a été rendu à l'occasion d'un évènement de CNB qui a réuni beaucoup de professionnels. Ce rapport, qui revient sur la charge de la preuve, sur l'enquête déontologique, sur l'auto-saisine du bâtonnier, est un véritable guide à l'attention des consœurs et des confrères qui seraient victimes de harcèlement et de discrimination mais également qui souhaiteraient lutter contre ces dérives.

SUR LE GUIDE DE LA PARENTALITÉ :

Suite au travail mené par l'UJA de STRASBOURG puis par la FNUJA, les commissions collaboration et protection sociale du CNB ont élaboré le guide de la parentalité, dont la finalité est de permettre aux confrères futurs parents, de retrouver l'ensemble des règles compilées dans un document unique et pratique. Sa publication est prévue très prochainement.

SUR LA REFORME ET LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 14 DU RIN :

→ La refonte de l'article 14 du RIN : Parti du constat que l'article 14 du RIN était trop dense et peu lisible pour l'intégration de nouvelles dispositions spécifiques, il a été confié à la commission collaboration la réécriture à **droit constant** de l'article 14, avec réorganisation complète de l'article afin de permettre de le rendre plus lisible et plus accessible.

→ La collaboration inter barreaux : La pratique de la collaboration inter barreaux s'étant accrue avec la COVID et les difficultés en déclinant s'étant multipliées, il a paru indispensable de travailler sur le sujet. A la suite des travaux de la commission, ont été transmis à la concertation une proposition d'ajout à l'article 14 du RIN de deux précisions dans les contrats de collaboration inter barreaux :

- L'une relative à la communication entre les barreaux concernés, afin de procéder aux vérifications utiles du contrôle a priori du contrat de collaboration et de mettre en place des échanges en prévision des contrôles a posteriori ;
- L'autre relative au minimum ordinal de rétrocession d'honoraires applicable.

→ La rémunération du collaborateur pour la transmission d'un dossier : l'objectif est de mettre fin à l'insécurité juridique découlant de l'opposition entre d'une part l'article 11 du RIN prohibant l'apport d'affaire et d'autre part les deux arrêts de la Cour de cassation et les deux avis de la commission Règles et usages du CNB autorisant la rémunération du collaborateur lorsqu'il transmet un dossier à son collaborant : certains barreaux appliquent strictement l'interdiction, certains barreaux l'autorisent dans le cadre de la collaboration, certains barreaux enfin autorisent l'apport d'affaire de manière tout à fait générale.

À la suite d'un long processus de discussion au sein de la commission, un consensus permettant à la fois une rémunération complémentaire pour le collaborateur et s'assurant de sa formation, a été trouvée en interne mais aussi avec la Conférence des bâtonniers.

En phase avec la doctrine de notre fédération, cette proposition porte tant sur l'apport d'affaires que celle sur la protection du collaborateur, qui ne doit en aucun cas devenir une sorte de VRP pour son cabinet.

Bref, nous ne nous sommes pas ennuyés depuis le début de la mandature, avons fait honneur à notre engagement et notre doctrine, et nous avons encore des projets plein la tête.

Forza FNUJA !



Pierre REINE

// Avocat au barreau de Paris

// Membre de la commission Formation professionnelle et Exercice du droit

Élu au CNB en 2020, j'étais membre des commissions formation et exercice du droit du CNB sous la mandature 2021-2023.

Au sein de la commission formation, j'ai notamment travaillé à la création d'un statut pour les élèves avocats, qui était au programme de la liste FNUJA et qui constitue un chantier majeur du CNB depuis plusieurs années.

La réforme que nous avons proposée, après une large concertation avec les pouvoirs publics et la profession, permettra aux élèves avocats de bénéficier enfin d'un statut protecteur (protection sociale, rémunération pendant les périodes de cours, cotisation pour la retraite, etc.), et d'améliorer leur insertion professionnelle (apprentissage). Elle permettra aussi de bénéficier d'un financement 100% public de la formation des élèves avocats, avec des économies substantielles pour les ordres et les confrères (de l'ordre de 12 millions d'euros), et les élèves avocats (disparition des droits d'inscription aux écoles d'avocats).

Notre rapport a été présenté à l'assemblée générale du CNB en mai 2023 pour envoi à la concertation. La présentation et l'adoption du rapport final ont eu lieu lors de l'AG décentralisée à Dijon le 13 octobre dernier.

Au sein de la commission formation, j'étais aussi responsable du groupe de travail en charge des spécialisations. Stéphanie (BALESPOUEY) et moi avons présenté par exemple un rapport sur la création d'une mention de spécialisation en droit des enfants en juin 2021, suivie par le ministère de la Justice quelques mois après. J'ai présenté aussi, en septembre 2023, un rapport d'information sur l'état des lieux et le bilan des spécialisations.

Au sein de la commission exercice du droit, ma tâche était d'examiner des dossiers précontentieux contre des braconniers du droit. En marge de cette activité, j'ai aussi participé à la refonte du vade-mecum sur l'exercice du droit du CNB, pour la partie droit public, et présenté un rapport en juillet 2023 afin de demander une modification des textes pour élargir la recevabilité du CNB en vue de contester des contrats publics signés avec des braconniers du droit.



Fédération Nationale
des Unions de Jeunes Avocats



Élections CNB 28 novembre 2023

Pas de slogan.
Un bilan,
un programme.

40 jeunes avocats, représentatifs de la diversité de la profession, sont candidats aux élections du CNB pour la mandature 2024-2026. Pas de slogan, mais un bilan, un projet et un avenir : celui de notre profession.

Élections CNB 2023

Pas de slogan, un bilan et un programme

Depuis toujours, la FNUJA soutient une profession organisée en une représentation nationale, forte et unifiée au sein du Conseil National des Barreaux.

Au fil des années, le CNB a gagné en unité. Il est indispensable de continuer sur cette voie, unique moyen d'être audibles et convaincants auprès des pouvoirs publics, et ainsi défendre et accompagner :

- l'avocat, et uniquement l'avocat,
- la profession, face aux attaques incessantes,
- l'entrepreneur, dans un contexte d'inflation substantielle,
- le bien-être auquel nos consœurs et confrères aspirent légitimement.

La société n'a jamais eu autant besoin de l'avocat. Défenseur des libertés individuelles, allié des entreprises, qu'elles soient en difficulté ou au contraire en pleine croissance, l'Avocat reste le guide d'une société en mutation qui a besoin d'avancer dans un cadre juridique sécurisé.

La FNUJA, forte de son maillage territorial et de son fonctionnement fédéral, porte au sein du CNB ces combats et ces valeurs. C'est au sein du CNB que nous sommes entendus dans nos revendications, nos projets : consécration du principe d'égalité au sein du R.I.N, pluralité d'exercice, instauration d'une période de protection au retour du congé maternité... autant de combats menés et d'avancées obtenues par les élus FNUJA.

La FNUJA présente des candidats représentatifs de la diversité de notre profession, de ses modes d'exercice et des barreaux qui la composent. Elle défend un programme qui, tout en s'adaptant à la nécessaire modernisation de nos activités, s'attache aux principes essentiels de notre profession.

L'AVOCAT

- accompagner au changement (IA) et développer des outils numériques facilitant l'exercice professionnel
- rendre la collaboration libérale attractive à nouveau, à travers le parcours collaborateur au sein du cabinet
- continuer le combat pour l'égalité, notamment en matière de handicap dès la formation initiale
- lui donner sa place dans toutes les étapes des M.A.R.D
- protéger la défense de la défense en soutenant les avocats en danger, ici et à travers le monde

L'ENTREPRENEUR

- se saisir des nouveaux champs d'intervention, notamment ceux de la R.S.E
- promouvoir la pluralité des modes d'exercice
- diversifier le domicile professionnel (centres d'affaires)
- favoriser l'accès au droit : généralisation de crédits d'impôts, revalorisation des plafonds PJ
- revalorisation de l'AJ
- repenser l'assiette de cotisations des TNS sans augmentation de charges

LA PROFESSION

- défendre le secret professionnel de la défense et du conseil de toute forme d'atteinte
- s'opposer aux réformes successives de procédure
- protéger ardemment le périmètre du droit
- lutter contre la déjudiciarisation massive
- améliorer l'accès au juge administratif
- poursuivre la défense des libertés individuelles
- combattre les inégalités en outre-mer dans l'accès à la justice et à l'avocat
- mettre en place le contrat d'apprentissage pour les élèves-avocats, et revaloriser la place de l'avocat dans l'examen d'entrée à l'E.D.A

LE BIEN-ÊTRE

- renforcer notre système de protection par la promotion de la prévention sociale
- soutenir et améliorer les mécanismes adaptés aux indépendants : reprise progressive du congé maternité, temps partiel thérapeutique
- protéger notre système autonome de retraite
- continuer la lutte contre toutes les formes de harcèlement et discriminations
- s'entraider pour un meilleur équilibre vie professionnelle / vie personnelle

Candidats FNUJA pour le collège général sur la circonscription nationale



Sonia Ouled-Cheikh

Aix-en-Provence • 40 ans
2011 • Installée



Pierre Brasquies

Grenoble • 41 ans
2016 • Associé



Anne-Sophie Lepinard

Hauts-de-Seine • 38 ans
2009 • Installée



Guillaume Isouard

Aix-en-Provence • 38 ans
2013 • Installé



Pauline Girerd

Lille • 34 ans
2015 • Installée



Florian Michel

Lyon • 34 ans
2014 • Installé



Sarah Utard

Metz • 37 ans
2015 • Associée



Benjamin Meziane

Bordeaux • 34 ans
2018 • Collaborateur libéral



Pauline Costantini-Rabinoit

Marseille • 31 ans
2020 • Collaboratrice libérale



Paul David

Montpellier • 35 ans
2014 • Installé



Cindy Marafico

Nice • 38 ans
2010 • Installée



Félix Jeanmougin

Rennes • 32 ans
2021 • Collaborateur libéral



Eva Bergamaschi

Val-de-Marne • 33 ans
2018 • Installée



Zakaria Gueriouabi

Grasse • 33 ans
2017 • Collaborateur libéral



Asma Dodat-Akhoun

Saint-Denis de la Réunion • 35 ans
2020 • Installée



Kenny Bracmort

Guadeloupe St Martin St Barthélémy
35 ans • 2018 • Installé



Laure De Castro

Nîmes • 31 ans
2019 • Collaboratrice libérale



Maxime Hardouin

Poitiers • 27 ans
2021 • Collaborateur libéral



Léa Jacquemin

Dijon • 33 ans
2017 • Associée



Cyril Tardivel

Saint-Malo Dinan • 35 ans
2015 • Installé



Cécile Robert

Versailles • 37 ans
2010 • Installée



Sacha Cahn

Colmar • 30 ans
2020 • Associé



Cécile Berque

Pau • 36 ans
2016 • Collaboratrice libérale



Simon Warynski

Strasbourg • 39 ans
2010 • Associé

À LA DÉCOUVERTE

DES CANDIDATS FNUJA AU CNB

Collège Général Circonscription Nationale



SONIA OULED-CHEIKH

Age : 40
Prestation de Serment : 2011
Forme d'exercice : Installée

Présentation :

Cavaillonnaise d'origine, aixoise d'adoption et de cœur où je fais mon droit, c'est d'abord à Marseille que je débute comme collaboratrice libérale, avant de poser mes valises - ou plutôt ma robe - au barreau d'Aix-en-Provence deux ans plus tard. Avec un double cursus droit pénal/droit des affaires, j'exerce en droit pénal, droit civil et droit commercial essentiellement, mais aussi en droit des mineurs.

Engagements professionnels :

Angoissée par les premières années d'exercice, j'ai poussé la porte de l'UJA d'Aix-en-Provence en 2015, que j'ai présidée en 2018/2019. À la FNUJA, je rencontre mes homologues des 4 coins de la France, traversant les mêmes difficultés quel que soit leur barreau, unissant leurs expériences, leurs idées et leur énergie au profit de la profession, mais aussi de la défense des libertés. Après le traditionnel premier poste de déléguée nationale, je préside les commissions Pénal et libertés, puis Droits de l'enfant, tout en étant très active en protection sociale. J'intègre le bureau en 2020 comme Trésorière. J'en deviens Vice-présidente province, Première vice-présidente et j'ai le bonheur de présider notre Fédération depuis le 19 mai 2023. Je suis déléguée et administratrice à la CNBF dont je préside la commission sociale, et membre du groupe de travail Droits des enfants au Conseil National des Barreaux. Au barreau d'Aix-en-Provence, je suis administratrice à la CARPA et membre de la commission sociale.

Votre "truc en plus":

- > Je fais jurisprudence en ayant été membre d'honneur de la FNUJA avant d'en devenir la présidente !
- > L'alignement des planètes.



PIERRE BRASQUIES

Age : 41
Prestation de Serment : 2016
Forme d'exercice : Associé

Présentation :

Études universitaires classiques, achevées par un parcours dédié à la propriété intellectuelle, avant d'intégrer l'école des avocats. Prestation de serment fin 2016, début d'activité début 2017, d'abord collaborateur libéral, puis associé, au sein d'un cabinet grenoblois en propriété intellectuelle et droit du numérique.

Engagements professionnels :

Élu représentant du jeune barreau au conseil de l'Ordre des avocats de Grenoble en 2019, pour les années 2020 et 2021. Sous cette casquette, j'ai été désigné Vice-Président de la commission collaboration, et Président de l'Incubateur. Secrétaire général adjoint (2020), Vice-Président (2021), puis Président (2022) de l'UJA Grenoble. Membre du Bureau (2021), puis Trésorier (depuis 2022) de la FNUJA. Expert auprès de la commission Numérique du CNB, pour la mandature 2021/2023.

Votre "truc en plus":

- > Mon humour, qui compense mon mauvais caractère.



ANNE-SOPHIE LEPINARD

Age : 38
Prestation de Serment : 2009
Forme d'exercice : Installée

Présentation :

Études à l'université de Nanterre en double cursus droit français / droit espagnol puis en Master 1 et 2 de droit pénal et procédure pénale. J'ai prêté serment le 2 novembre 2009. J'ai exercé comme collaboratrice libérale et me suis installée à mon compte en 2012. J'ai exercé en SCM et en SELARL. J'exerce en cabinet individuel depuis mars 2016. J'exerce en droit pénal, droit de la famille et soins psychiatriques sans consentement.

Engagements professionnels :

Je me suis investie à l'UJAN et à la FNUJA à partir de 2013. Membre du bureau UJAN, j'ai participé peu à peu aux travaux de plusieurs commissions au sein de la FNUJA. J'ai travaillé plus activement au sein de la commission accès au droit de la FNUJA à partir de 2018 et en suis devenue co-présidente de mai 2019 à juillet 2020. Présidente de l'UJAN en 2022 et 2023. Membre du Conseil de l'Ordre au Barreau des Hauts-de-Seine (2017 - 2020). Dans ce cadre j'ai notamment été présidente de la commission Aide Juridictionnelle et accès au droit, coprésidente de la CJB, et responsable du groupe soins psychiatriques sans consentement. Je suis toujours actuellement responsable du groupe soins psychiatriques sans consentement. Membre suppléante du conseil de discipline des Barreaux du ressort de la Cour d'Appel de Versailles. Membre du Conseil d'administration d'INITIADROIT.

Votre "truc en plus":

> Passionnée.



GUILLAUME ISOUARD

Age : 38
Prestation de Serment : 2013
Forme d'exercice : Installé

Présentation :

Avocat au barreau d'Aix-en-Provence depuis 2013, je me suis installé en 2018 après cinq ans et demi de collaboration libérale dans le cabinet où j'avais effectué mon stage. J'exerce en individuel en partageant les moyens d'exercice avec deux avocates de ma génération au sein d'une SCM.

Engagements professionnels :

J'ai intégré le bureau de l'Union des jeunes avocats d'Aix-en-Provence dès 2013, et j'en ai assuré la présidence en 2017 et en 2018. Au sein de la FNUJA, je participe aux travaux de diverses commissions, plus particulièrement au sein de la commission numérique que j'ai présidée, et de la commission déontologie que je préside actuellement. À cette occasion, j'ai contribué à la réalisation de plusieurs guides édités sous l'égide de la FNUJA. En 2020, j'ai été élu au Conseil de l'ordre et je siège au conseil de discipline.

Votre "truc en plus":

> J'ai tendance à me prendre d'intérêt pour des sujets aussi improbables que variés.



PAULINE GIRERD

Age : 34
Prestation de Serment : 2016
Forme d'exercice : Installée

Présentation :

Titulaire d'une licence de droit effectuée à Lyon, j'ai effectué un master 1 en Erasmus à Stockholm, un master 2 en Droit International à Bordeaux puis un master 2 en droit de l'application des peines à Montpellier, où j'ai également fait l'école des Avocats, avant de prêter serment en 2015. J'ai d'abord exercé en qualité de collaboratrice au sein d'un cabinet généraliste à Valence puis à partir de 2017 au sein d'un cabinet spécialisé en droit de la consommation et bancaire, à Lille. Je suis installée depuis 2022 et exerce toujours à Lille, principalement en droit pénal (mineurs et majeurs), droit de la famille et droit du travail.

Engagements professionnels :

Au sein du Barreau de Lille, j'ai occupé les fonctions de représentant non éligible de 2018 à 2019 puis de membre du Conseil de l'Ordre, à la suite de mon élection de 2021 à 2023 et je suis actuellement référente SOS Collaboration. Au sein de l'UJA de Lille, j'ai été secrétaire puis vice-présidente de l'UJA avant d'être élue, en mars 2020 (ça ne s'invente pas), présidente. Depuis, je suis trésorière. Au sein de la FNUJA, j'ai été déléguée nationale, membre de plusieurs commissions, co-présidente de la commission Enfants, représentante de la Fédération au sein de la European Young Bar Association (EYBA) en qualité de membre du Research Committee puis, de juin 2022 à juin 2023, en qualité de membre du Bureau de l'EYBA. Je suis actuellement présidente de la commission internationale.

Votre "truc en plus":

- > Je vis dans 3 villes en même temps, je tente de faire reconnaître le TGV comme bureau secondaire et j'ai gagné le 1^{er} Blind Test officiel du confinement organisé par l'UJA de Lyon.



FLORIAN MICHEL

Age : 34
Prestation de Serment : 2014
Forme d'exercice : Installé

Présentation :

J'ai effectué mes études supérieures à l'Université Jean Moulin Lyon 3 (Master 2 droit public). J'ai prêté serment en 2014. J'ai été collaborateur entre 2015 et 2022, date de mon installation. J'exerce principalement en droit immobilier, de la construction, de l'urbanisme et des assurances.

Engagements professionnels :

J'ai adhéré à l'UJA de Lyon dès 2015. J'ai été élu représentant du jeune barreau pour deux mandats consécutifs, de 2016 à 2020. En 2017, j'ai rejoint le bureau de l'UJA de Lyon. Investi à la FNUJA et tout particulièrement depuis le Comité de Lyon de 2018, j'ai été Co-Président de la commission exercice du droit à la FNUJA pour la mandature 2022-2023. En 2022, j'ai pris la Co-Présidence de l'UJA de Lyon, poste que j'occupe toujours. Depuis janvier 2023, je suis élu administrateur à la CARPA Rhône-Alpes. Je suis membre des commissions fermées déontologie et assurance du Barreau de Lyon.

Votre "truc en plus":

- > Toujours à l'écoute.



SARAH UTARD

Age : 37
Prestation de Serment : 2015
Forme d'exercice : Associée

Présentation :

J'ai effectué mon cursus de droit à Nancy II (Master 1 droit privé Master 2 Sciences criminelles), ville dont je suis originaire. J'ai prêté serment en janvier 2015 à Metz, ville adoptée pour suivre mon mari. Je suis restée collaboratrice au sein du cabinet généraliste au sein duquel j'ai effectué mon stage de 6 mois pendant plus de 5 ans. Puis je me suis associée en août 2020 avec Nastassia Wagner. Nous exerçons toutes les deux depuis.

Engagements professionnels :

Adhérente UJA dès ma prestation de serment j'ai intégré le bureau en 2018. Trésorier en 2020/2021, j'ai été élue présidente pour la mandature 2021/2022. Mon leitmotiv : accueillir, former, soutenir et ne rien lâcher ! Je suis également membre du conseil d'administration de la CARPA de Metz depuis décembre 2021. Je suis candidate UJA aux élections ordinaires de décembre 2023.

Votre "truc en plus":

> Je suis de la revue 2019, 2022, et 2024! Et j'ai deux filles (c'est un truc en + de repeupler la terre quand même) qui ont participé elles aussi à deux revues !



BENJAMIN MEZIANE

Age : 34
Prestation de Serment : 2018
Forme d'exercice : Collaborateur Libéral

Présentation :

J'ai effectué l'ensemble de mes études de droit à l'Université de Bordeaux (Master 1 Droit des affaires, Master 2 Droit et pratique de l'assurance). J'ai prêté serment en 2018 et j'exerce principalement en Droit des sociétés et en Droit commercial en qualité de collaborateur libéral au sein d'un Cabinet en Conseils et Contentieux Droit des affaires.

Engagements professionnels :

J'ai intégré l'UJA de Bordeaux en 2021 en qualité de membre du bureau, puis j'ai occupé les fonctions de trésorier puis de vice-président et depuis 2023, je suis membre de la Commission Jeune Barreau 2023. Je suis, par ailleurs, membre de l'Institut du droit des affaires.

Votre "truc en plus":

> Ma détermination.

PAULINE COSTANTINI-RABINOIT



Age : 31
Prestation de Serment : 2020
Forme d'exercice : Collaboratrice Libérale

Présentation :

J'ai effectué l'ensemble de mes études supérieures à la faculté de droit d'Aix-en-Provence (Master 2 Contentieux et Procédures civiles d'exécution). J'exerce en tant que collaboratrice au sein d'un cabinet intervenant en droit de la construction et droit des assurances.

Engagements professionnels :

Je suis entrée au Bureau de l'UJA de Marseille en juillet 2019, six mois avant de prêter serment qui a eu lieu en janvier 2020. J'ai occupé les postes de déléguée ad-hoc, secrétaire général et vice-présidente. Présidente de l'UJA de Marseille pour la mandature 2022-2023, je me suis investie au niveau local sur l'emplacement de la future cité judiciaire; je me suis également engagée au sein de la FNUJA, et je suis actuellement Présidente de la Commission Numérique. Au niveau ordinal, j'ai participé aux travaux de la commission collaboration, ainsi qu'à la Revue du Barreau de Marseille.

Votre "truc en plus":

> "Aux avocats engagés, la valeur n'attend point le nombre des années [de barre]"

10



PAUL DAVID

Age : 35
 Prestation de Serment : 2014
 Forme d'exercice : Installé

Présentation :

Installé depuis septembre 2019 (4 mois avant la mega grève et le COVID, c'est ce qu'on appelle avoir du flair). Domaines d'interventions quasiment exclusivement en droit pénal.

Engagements professionnels :

UJA de Montpellier : trésorier, deux fois organisateur de la revue, deux ans président.
 Ordre : membre de la commission Jeune Barreau pendant 2 ans, membre de la commission prévention, aide et solutions.

Votre "truc en plus":

> Stéphanois de naissance. Intolérant à la Chartreuse (quoi que ça serait plutôt un "truc en moins" ...).

11



CINDY MARAFICO

Age : 38
 Prestation de Serment : 2010
 Forme d'exercice : Installée

Présentation :

J'ai prêté serment à la Cour d'appel d'Aix-en-Provence en janvier 2010 et j'ai exercé pendant deux années au sein du barreau d'Aix-en-Provence pour ensuite rejoindre le barreau de Nice, dont je suis originaire. Installée depuis 7 ans, j'exerce principalement dans le domaine du droit pénal et du droit de la famille. J'ai travaillé et travaille encore aux côtés d'une fondation d'administrateurs ad hoc dans la défense des mineurs victimes.

Engagements professionnels :

Vice présidente de l'UJA de NICE cette année et membre du bureau depuis 5 ans. Coordinatrice du groupe de défense pénale pendant 4 années. Je participe aux travaux de la commission Sport et Droits de l'Homme de mon barreau.

Votre "truc en plus":

> Italienne d'adoption et demi-portion assumée. Sportive et avant tout skieuse. De la compétition pendant 7 années, j'ai appris à ne jamais rien lâcher.

12



FÉLIX JEANMOUGIN

Age : 32
 Prestation de Serment : 2021
 Forme d'exercice : Collaborateur Libéral

Présentation :

Je suis diplômé d'un Master 2 droit public des affaires obtenu en 2019 à l'Université de Nantes. J'ai prêté serment en décembre 2021 avant de m'inscrire en janvier 2022 au Barreau de Rennes. Je suis collaborateur libéral au sein d'un cabinet international et j'exerce également une activité de mandataire sportif à titre accessoire.

Engagements professionnels :

Je suis président de l'UJA de Rennes depuis mars 2022 et, avec le Bureau, nous avons contribué à la revalorisation du minimum barreau à compter de septembre 2023. Par ailleurs nous avons pu accompagner plusieurs confrères et consœurs dans le cadre de difficultés rencontrées au titre de leur contrat de collaboration, sujet qui nous tient particulièrement à cœur.

Votre "truc en plus":

> Vainqueur du tournoi de baby-foot du cabinet en 2022 (par forfait !).



EVA BERGAMASCHI

Age : 33
Prestation de Serment : 2018
Forme d'exercice : Installée

Présentation :

J'ai prêté serment le 18 janvier 2018, au sein du Barreau du Val-de-Marne, où j'ai effectué mes études supérieures (M2 procédure civile, pénale et d'exécution). J'ai été collaboratrice une année, puis me suis installée. J'interviens en droit de la famille, droit pénal ainsi qu'en droit des mineurs.

Engagements professionnels :

Je suis présidente de l'UJA depuis 2020 que j'essaie de faire vivre à travers diverses actions telles que: la revalorisation de la rétrocession minimale des collaborateurs, des formations, la promotion de l'interprofessionnalité, l'organisation d'événements festifs dans le but de renforcer la cohésion et de favoriser les échanges d'expériences. Au sein de la FNUJA, je suis membre de la commission Droits de l'enfant et de la commission Égalité depuis 2023. Je présente ma candidature dans l'espoir de pouvoir œuvrer davantage, notamment pour les membres du "Jeune Barreau" (moins de 4 ans d'exercice) de tous horizons.

Votre "truc en plus":

> Mon mégaphone.



ZAKARIA GUERIOUABI

Age : 33
Prestation de Serment : 2017
Forme d'exercice : Collaborateur Libéral

Présentation :

J'ai fait mes études à l'université Paris X Nanterre La Défense puis j'ai rejoint l'école de formation des Avocats dont j'ai été diplômé en tant que major de promotion. J'ai prêté serment en 2017 et exerce en tant que collaborateur libéral depuis (d'abord dans le barreau du Val d'Oise, puis au Barreau de Grasse), J'exerce principalement en Droit Pénal, en Droit de la Famille et en Droit de la responsabilité civile également de manière générale (notamment en réparation du préjudice corporel).

Engagements professionnels :

Dès mon inscription, je me suis investi au sein de l'ordre, grâce à l'UJA que j'ai rejoint quasi immédiatement (en tant qu'adhérent puis en tant que membre du bureau). La défense de notre profession est une composante à part entière de mon engagement en tant qu'avocat et j'ai plaisir à pouvoir aider mes confrères et à réaffirmer la place de l'avocat dans le quotidien des justiciables.

Votre "truc en plus":

> J'apprends très vite !



ASMA DODAT-AKHOUN

Age : 35
Prestation de Serment : 2020
Forme d'exercice : Installée

Présentation :

Originaire de la Réunion, je suis titulaire d'un Master II en Droit Immobilier Public et d'un DU en Droit immobilier et de la construction à l'Université d'Assas et de l'Université Versailles-Saint-Quentin. J'ai été juriste puis chargée d'opérations foncières au sein d'un établissement public national d'aménagement urbain avant de rejoindre mon île natale. J'ai prêté serment en 2020, après avoir été juriste en cabinet d'avocats. J'ai exercé en qualité de collaboratrice libérale et je me suis installée en 2022.

nts professionnels :

Adhérente de l'UJA dès mon inscription au barreau en 2020, je deviens en mai 2022 Présidente de l'UJA de Saint-Denis de la Réunion pour un mandat de deux ans où nous menons des actions de revalorisations des collaborateurs, d'accompagnement des jeunes confrères, de formation, de promotion de l'interprofessionnalité et des festivités. Rejoindre la fédération nationale a été une évidence pour sortir de notre isolement insulaire et consolider des liens forts avec nos confrères hexagonaux. La confraternité, la solidarité, l'intelligence collective constituent les valeurs communes que nous partageons tous au sein de la FNUJA.

Votre "truc en plus":

> "Tiens bo, larg' pas" dicton créole qui signifie "on ne lâche rien".

16



KENNY BRACMORT

Age : 35

Prestation de Serment : 2018

Forme d'exercice : Installé

Présentation :

J'ai étudié pour partie à l'université des Antilles-Guyane et pour partie à l'université de Cergy en droit des affaires. J'ai prêté serment en avril 2018 et exercé en tant que collaborateur durant un an avant de m'installer. J'exerce principalement en droit du travail, droit pénal et droit de la famille.

Engagements professionnels :

Je me suis inscrit à l'UJA peu après ma prestation de serment. J'ai été vice-président de l'UJAG SXM SBH en 2021 et 2022 et président depuis le 1er janvier 2023.

Votre "truc en plus":

> Je déchire en karaoké.

17



LAURE DE CASTRO

Age : 31

Prestation de Serment : 2019

Forme d'exercice : Collaboratrice Libérale

Présentation :

Après avoir obtenu une licence en droit privé à l'Université de Nîmes puis un Master 2 Droit pénal des affaires à l'Université de Montpellier, j'ai d'abord tenté le concours d'entrée à l'école de la Magistrature avant de prêter serment en 2019 en qualité d'avocate, ce qui correspond davantage à ma personnalité. Je suis collaboratrice depuis 4 ans dans un grand cabinet généraliste dans lequel je gère le contentieux pénal et la réparation du préjudice corporel entre autres.

Engagements professionnels :

Dès ma prestation de serment, j'ai intégré le bureau de l'UJA en qualité de chargée des festivités, poste que je n'ai pas quitté durant 3 ans. J'ai été élue Présidente de l'UJA de Nîmes au mois de juin 2023.

Votre "truc en plus":

> Toujours optimiste et fervente mangeuse de brandade de Nîmes.

18



MAXIME HARDOUIN

Age : 27

Prestation de Serment : 2021

Forme d'exercice : Collaborateur Libéral

Présentation :

Diplômé d'un maîtrise droit des affaires, cœur de mon domaine de compétence avec une solide expertise dans le recouvrement de créances et les procédures collectives. J'exerce en tant que collaborateur libéral mais bientôt en installation individuelle.

Engagements professionnels :

Membre actif du bureau de l'UJA de Poitiers, j'ai œuvré pour le développement de cette dernière sur le plan de la communication et des médias sociaux.

Votre "truc en plus":

> Je suis une force tranquille et "la force ne vient pas de la capacité physique, mais d'une volonté indomptable" (Gandhi).

19



LÉA JACQUEMIN

Age : 33
 Prestation de Serment : 2017
 Forme d'exercice : Associée

Présentation :

Bourguignonne de souche, j'ai prêté serment à Dijon en 2017 après un parcours universitaire en droit de la propriété intellectuelle à Lyon. J'exerce en tant qu'associée avec une activité en droit de la propriété intellectuelle et droit du numérique.

Engagements professionnels :

J'ai intégré le Bureau de l'UJA de Dijon en 2018, et j'ai eu la chance d'être sa Présidente pendant deux années. Je continue depuis la fin de mon mandat à réaliser des missions ponctuelles pour l'Ordre du Barreau de Dijon.

Votre "truc en plus":

> Souriante même les jours de pluie.

20



CYRIL TARDIVEL

Age : 35
 Prestation de Serment : 2015
 Forme d'exercice : Installé

Présentation :

À la suite de ma prestation serment en 2015, j'exerce quelques mois à Saint Brieuc, puis pendant presque 3 ans à Dinan en tant que collaborateur. Puis, ce fut le temps de l'installation dans le Barreau de Saint Malo - Dinan. Je ne me voyais pas quitter celui-ci par son cadre magnifique et la convivialité et l'entraide prédominantes entre confrères. J'exerce à titre individuel depuis début 2019 avec une activité dominante en droit pénal et droit de la famille quasi-exclusivement avec une clientèle de particulier.

Engagements professionnels :

Actuellement Président de l'UJA de Saint Malo depuis 2020. J'ai toujours à cœur de faire vivre notre UJA dans notre Barreau par des événements conviviaux, des formations et partenariat bénéficiant à nos adhérents. Depuis 2022, je fais également partie du conseil d'administration de l'Association de défense des mineurs de notre Barreau.

Votre "truc en plus":

> Breton 100% pur beurre né dans le 22 et vivant dans le 35 aussi interdépartemental que notre Barreau et UJA de Saint Malo - Dinan dont je suis un fervent défenseur. Je sais danser quasi toutes les danses bretonnes existantes.

21



CÉCILE ROBERT

Age : 37
 Prestation de Serment : 2010
 Forme d'exercice : Installée

Présentation :

J'ai prêté serment en 2010, après des études dans le domaine du conseil (master 2 DJCE spécialité droit fiscal). D'abord avocate au Barreau de Paris, j'ai rejoint le barreau de Versailles au sein duquel j'interviens principalement en droit de la famille, des personnes vulnérables et hospitalisées sous contrainte, droit du travail. Je suis collaboratrice libérale depuis 2017 dans un cabinet à taille humaine au sein duquel je serai intégrée d'ici la fin de l'année en qualité d'associée.

Engagements professionnels :

Je suis membre du Conseil de l'Ordre du Barreau de Versailles depuis 2020, présidente de la commission hospitalisation sous contrainte et j'ai siégé pendant un an au sein du Conseil régional de discipline. Je suis également membre de la commission numérique de mon barreau et de la commission d'aide juridictionnelle au niveau du tribunal judiciaire. Depuis octobre 2022, je suis présidente de l'UJA de Versailles après avoir été trésorière. Je souhaite porter mon engagement pour les valeurs de la FNUJA (au sein de laquelle j'ai intégré la commission AJ et accès au droit) au niveau national.

Votre "truc en plus":

> Ma positivité et ma disponibilité.

22



SACHA CAHN

Age : 30
 Prestation de Serment : 2020
 Forme d'exercice : Associé

Présentation :

Titulaire d'un master 1 droit des affaires, j'exerce la profession depuis janvier 2020 au sein du barreau de Colmar. J'exerce en qualité d'associé et mon activité se concentre en grande partie sur la procédure d'appel.

Engagements professionnels :

Désireux de m'investir aux fins de promouvoir et veiller aux intérêts des jeunes confrères, c'est tout naturellement que je présente ma candidature sur la liste FNUJA en vue des élections du CNB.

Votre "truc en plus" :

> J'adore voyager.

23



CÉCILE BERQUE

Age : 36
 Prestation de Serment : 2016
 Forme d'exercice : Collaboratrice Libérale

Présentation :

Après des études de droit à l'université de Bordeaux et un Master Droit privé approfondi, j'ai prêté serment en décembre 2016. J'ai effectué ma première année d'exercice au Barreau de Bordeaux et j'ai rejoint le Barreau de PAU en 2018 où j'exerce depuis en tant que Collaboratrice en droit de la construction, droit civil et assurance.

Engagements professionnels :

J'ai été présidente de l'UJA de PAU un petit moment et je suis maintenant déléguée CNBF.

Votre "truc en plus" :

> Persévérante. Spécialiste de la canette aux navets.

24



SIMON WARYNSKI

Age : 39
 Prestation de Serment : 2010
 Forme d'exercice : Associé

Présentation :

Avocat depuis 2010, après avoir obtenu mon diplôme au CEIPI. Après un bref passage à Paris et aux Etats-unis, c'est à Strasbourg que je pose mes valises, dont je suis originaire. Je suis associé du cabinet SEREN avocats, né de la fusion des compétences de deux cabinets indépendants. Au sein de ce cabinet en droit des Affaires, je traite plus particulièrement les questions liées à la propriété intellectuelle, au contentieux commercial, aux contrats et au droit pénal des Affaires.

Engagements professionnels :

Je suis président d'honneur de la FNUJA. J'ai été par le passé Président de l'association des élèves avocats de l'ERAGE, Président de l'UJA de Strasbourg Saverne, et j'occupe encore à ce jour des mandats pour le compte de la FNUJA au sein des organismes paritaires et de KERALIS. Je suis par ailleurs membre du bureau de l'UNAPL. Enfin, j'ai eu l'occasion d'exercer un mandat de membre du conseil de l'ordre de mon barreau.

Votre "truc en plus" :

> Une femme extraordinaire et trois merveilleux enfants.

Élections au Conseil national des barreaux

Liste de l'Union des jeunes
Avocats de Paris



**1. Anne-Laure
CASADO**
Avocate depuis 2011
Installée



**2. Julien
BROCHOT**
Avocat depuis 2011
Installé



**3. Sophie
ANDRIEU**
Avocate depuis 2005
Installée



**4. Alexandre
CORATELLA**
Avocat depuis 2020
Installé



**5. Léonore
BOCQUILLON**
Avocate depuis 2007
Associée



**6. Gaspard
TERRAY**
Avocat depuis 2019
Collaborateur libéral



**7. Tiphaine
MARY**
Avocate depuis 2015
Installée



**8. Christophe
CALVAO**
Avocat depuis 2016
Collaborateur libéral



**9. Eva
NAUDO**
Avocate depuis 2015
Collaboratrice libérale



**10. Franck
PETTERSSON**
Avocat depuis 2011
Installé



**11. Zélie
HERAN**
Avocate depuis 2020
Collaboratrice libérale



**12. Pierre
BRUNSTEIN-
COMPARD**
Avocat depuis 2022
Collaborateur libéral



**13. Séverine
RISSER**
Avocate depuis 2011
Installée



**14. Hugues
GASTON**
Avocat depuis 2019
Collaborateur libéral



**15. Valence
BORGIA**
Avocate depuis 2007
Associée



**16. Philippe
SARFATI**
Avocat depuis 1972
Installé

À LA DÉCOUVERTE

DES CANDIDATS PRÉSENTÉS PAR L'UJA DE PARIS AU CNB

Collège Général Paris

ANNE-LAURE CASADO



Age : 37
Prestation de Serment : 2011
Forme d'exercice : Installée

Biographie :

Avocate depuis 2011, Anne-Laure exerce exclusivement en droit de la famille. Après avoir été collaboratrice et associée, elle a choisi de monter son propre cabinet. Au sein de l'UJA de Paris, dont elle est Présidente d'honneur, Anne-Laure s'est plus particulièrement engagée sur les sujets d'égalité professionnelle. Membre du Conseil de l'Ordre entre 2019 et 2021, Anne-Laure a été secrétaire de plusieurs commissions dont celle relative aux difficultés d'exercice en collaboration et d'égalité professionnelle. Elle a été chargée des relations avec les magistrats du pôle famille, ainsi que secrétaire d'une formation disciplinaire. Elle était également membre du comité de pilotage du Bâtonnier. Elle est secrétaire de l'Institut du Droit de la Famille et du Patrimoine, ainsi qu'auteur d'articles pour des revues spécialisées en droit de la famille et intervenante dans différentes formations pour les avocats ou professionnels du droit (EFB, Campus, etc).

JULIEN BROCHOT



Age : 38
Prestation de Serment : 2011
Forme d'exercice : Installé

Biographie :

Julien est avocat pénaliste depuis 12 ans. Ancien Secrétaire Général de l'UJA de Paris, il était, entre autres, référent de la commission pénale et assistait bénévolement ses consoeurs et confrères au sein de Sos Collabs. Il a participé pendant plusieurs années à la Revue de l'UJA. Il est désormais invité permanent de l'association. Élu membre du Conseil de l'Ordre en 2019, il s'est saisi de nombreux sujets (discipline, déontologie, réseaux sociaux, mentorat, avocats honoraires...). Il fut secrétaire de plusieurs commissions dont les commissions pénale (2021/22) et protection de la collaboration (2020/21). Il a également été référent communication (2021/22), membre du comité de pilotage du cabinet du Bâtonnier (2021) et délégué auprès du vice-Bâtonnier (2022). Il est secrétaire général de l'Institut de droit pénal du Barreau de Paris, membre du comité scientifique de réécriture du code de procédure pénale et conseiller du vice-Bâtonnier.

Ses sujets de prédilection :

Le droit pénal et la procédure pénale / La communication et les affaires publiques / La collaboration / Le mentorat.

Son rêve : Faire un peu de menuiserie dans nos tribunaux et cours (rêve de niche).

Sa devise : La vie c'est pas Melrose Place.



SOPHIE ANDRIEU

Age : 45

Prestation de Serment : 2005

Forme d'exercice : Installée

Biographie :

Avocate depuis 2005, Sophie exerce aujourd'hui principalement en droit immobilier. Installée depuis 2014, elle exerce au sein d'une structure groupée, privilégiant les synergies et la confraternité. Sophie a notamment été Vice-Présidente de l'UJA de Paris en 2017/2018, et responsable de plusieurs commissions dont la commission prospective. Convaincue que l'impertinence et l'humour font partie de l'exercice de l'avocat, Sophie a participé à de nombreuses revues de l'UJA et a codirigé celle de 2017. Elue UJA au Conseil de l'Ordre pour la mandature 2020/2023, Sophie a participé à de nombreuses commissions de déontologie et de discipline, a été deux ans co-secrétaire de la Commission affaires publiques, et responsable de la commission des relations avocats/ magistrats. Elle a également été deux années consécutives co-secrétaire de la commission DEC, laquelle est en charge des tentatives de conciliations en cas de différends dans le cadre de l'exercice du contrat de collaboration. Sophie s'est enfin particulièrement investie pendant la période de crise sanitaire du COVID au service des Confrères, en faisant partie de la cellule d'aide spécifique de l'Ordre, et à l'attention des plus jeunes pour permettre à ces derniers de pouvoir prêter serment, et bénéficier d'une cérémonie solennelle dédiée.



ALEXANDRE CORATELLA

Age : 33

Prestation de Serment : 2020

Forme d'exercice : Associé

Biographie :

Après avoir prêté serment en 2020, Alexandre s'est installé rapidement à son compte avant de s'associer. Il exerce en droit des sociétés et des affaires. Au sein de l'UJA, il travaille notamment sur les questions liées à la collaboration et aux mutations des modes d'exercices, des nouveaux outils aux nouvelles opportunités. Par ailleurs, il coordonne l'équipe de bénévoles de SOS Collaborateurs.

Ses sujets de prédilection :

Permettre aux avocats un exercice plus serein / La transformation du marché du droit / La collaboration / L'égalité.

Son rêve : Faire du stand up.

Sa devise : Tout est possible à qui, rêve, ose, travaille et n'abandonne jamais.

LÉONORE BOCQUILLON



Age : 41
Prestation de Serment : 2007
Forme d'exercice : Associée

Biographie :

Léonore a prêté serment en 2007. Elle s'est installée en 2012 puis associée en 2017 dans un cabinet de droit immobilier. Son activité principale personnelle est toutefois le contentieux des avocats et elle assiste des confrères dans le cadre des litiges collaborateurs - collaborateurs, séparations d'associés, questions déontologiques, poursuites disciplinaires ou contentieux d'honoraires. Elle a coordonné le service SOS Collaborateurs en assistant nos confrères bénévolement durant 7 années et a été secrétaire générale et vice présidente de l'UJA de Paris dont elle est invitée permanente. Membre fondateur de la Fondation des Femmes, déléguée à la CNBF et secrétaire générale du Conseil d'administration de l'EFB, elle est aujourd'hui impatiente de poursuivre son investissement au profit de ses confrères en tant qu'élue au CNB.

GASPARD TERRAY



Age : 30
Prestation de Serment : 2019
Forme d'exercice : Collaborateur libéral

Biographie :

Avocat depuis 2019, Gaspard exerce principalement en droit public et de l'environnement comme collaborateur libéral. Engagé depuis près de 3 ans à l'UJA, il conseille et accompagne les confrères en difficulté à SOS collaborateurs. Il travaille également sur des sujets institutionnels en qualité de responsable de la commission Exercice du droit et gouvernance.

Ses sujets de prédilection :

La défense des collaborateurs / L'évolution de l'exercice de la profession / L'exercice des avocats en droit public/droit de l'environnement.

Son rêve : Devenir AMM (accompagnateur en moyenne montagne).

Sa devise : A vaincre sans péril on triomphe sans gloire.

TIPHAINE MARY



Age : 33
Prestation de Serment : 2015
Forme d'exercice : Installée

Biographie :

Avocate depuis 2015, Tiphaine s'est installée en 2020. Elle consacre son exercice au droit de la famille, des majeurs protégés et des successions. Très concernée par la profession, elle a été rapportrice lors des États généraux de l'Avenir de la profession organisés par le CNB en 2019. Tiphaine a rejoint l'UJA il y a quatre ans. Coprésidente de la commission droit de la famille au sein de l'UJA, elle est également déléguée à la CNBF et membre de son Conseil d'administration.

Ses sujets de prédilection :

La protection de l'enfance / Les majeurs protégés / L'accès au droit à tous.

Son rêve : illustrer la justice pour la rendre accessible aux enfants.

Sa devise : faire de ses différences une force.

CHRISTOPHE CALVAO



Age : 33
Prestation de Serment : 2016
Forme d'exercice : Collaborateur libéral

Biographie :

Avocat depuis 2016, Christophe exerce en droit du travail dans un cabinet d'affaires au sein duquel il est collaborateur libéral. Pleinement épanoui dans sa collaboration, Christophe a toutefois conscience que d'autres n'ont pas cette chance, raison pour laquelle il décida de rejoindre SOS Collab' début 2020 afin d'aider collaboratrices et collaborateurs en difficulté. La même année, Christophe a intégré la Commission Permanente de l'UJA de Paris où il a tout de suite été nommé Responsable de la Communication, puis Secrétaire Général Adjoint l'année suivante. Il est actuellement Secrétaire Général de l'UJA depuis 2 ans. En parallèle de son activité d'avocat, Christophe est également illustrateur et artiste peintre.

EVA NAUDON



Age : 34
Prestation de Serment : 2015
Forme d'exercice : Collaboratrice libérale

Biographie :

Ayant prêté serment en 2015, Eva est avocate collaboratrice au sein du cabinet LPA-CGR, en droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies. Membre de la Commission permanente de l'UJA depuis 3 ans, elle intervient plus particulièrement sur les problématiques liées à l'égalité. Elle a également créé et pris la tête de la Commission Environnement de l'UJA où elle mène des projets visant à sensibiliser la profession à ces problématiques, à faire évoluer nos pratiques et à utiliser le droit comme levier à l'égard de la protection de l'environnement.

FRANK PETERSON



Age : 40
Prestation de Serment : 2011
Forme d'exercice : Installé

Biographie :

Avocat depuis 2011, Frank est installé depuis 2015 et est spécialiste en droit du travail. Il a été responsable de la commission droit social de l'UJA de Paris et délégué à la CNBF. Désormais, il consacre une partie de son activité à la défense des confrères au sein de SOS Collaborateurs et il dispense des formations en droit du travail.



ZÉLIE HERAN

Age : 28
Prestation de Serment : 2020
Forme d'exercice : Collaboratrice libérale

Biographie :

Avocate depuis 2020, Zélie est collaboratrice libérale et exerce principalement en contentieux commercial. Membre de la commission permanente de l'UJA pour la deuxième année, elle est co-responsable de la commission procédure civile et responsable de la commission entrepreneuriat. Elle participe également aux travaux de la commission égalité.



PIERRE BRUNSTEIN-COMPARD

Age : 29
Prestation de Serment : 2022
Forme d'exercice : Collaborateur libéral

Biographie :

Avocat depuis 2022, Pierre exerce principalement en droit de l'urbanisme et en droit de l'environnement. A peine entré à l'EFB, il rejoint l'UJA. Il est actuellement délégué parisien à la FNUJA et membre des commissions environnement, droit public et collaboration de l'UJA de Paris.

Ses sujets de prédilection :

La protection de l'environnement / L'égalité / La lutte contre le harcèlement et la discrimination

Son rêve : Une profession bienveillante où chacun y trouve sa place

Sa devise : L'union fait la force



SÉVERINE RISSER

Age : 37
Prestation de Serment : 2011
Forme d'exercice : Installée

Biographie :

Avocate depuis 2011, Séverine exerce en droit public des affaires. Elle a été collaboratrice puis associée avant de s'installer. Engagée au sein de l'UJA depuis 5 ans, Séverine est vice-présidente de l'UJA de Paris, co-responsable de la commission Égalité et membre de SOS Collaborateurs. Elle a été missionnée par l'Ordre des avocats sur les questions de collaboration (2021/2022). Convaincue que l'exercice de la profession peut être aussi joyeux que complexe, Séverine est également coach certifiée et accompagne les avocat-es dans leur développement professionnel.



HUGUES GASTON

Age : 30
Prestation de Serment : 2019
Forme d'exercice : Collaborateur libéral

Biographie :

Hugues est avocat depuis 2019. Il exerce exclusivement en droit des personnes et de la famille, dans sa dimension interne et internationale. Hugues, qui est secrétaire général adjoint de l'UJA de Paris, est membre de la commission famille et coresponsable de la commission procédure civile. Hugues a à cœur la promotion d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes. C'est pourquoi il est membre de la Force juridique de la Fondation des femmes depuis 2020 et participe à l'activité de la commission égalité de l'UJA de Paris.



VALENCE BORGIA

Age : 42
Prestation de Serment : 2007
Forme d'exercice : Associée

Biographie :

Présidente d'honneur de l'UJA de Paris, Valence était membre du groupe de travail de l'UJA dont les travaux ont abouti à l'interdiction de rupture des contrats de collaboration au retour des congés maternité et paternité ainsi qu'à l'instauration d'un congé paternité de 4 semaines. Membre du conseil de l'ordre pour la mandature 2018/2020, elle y a plus particulièrement porté le sujet de la lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles, et celui des incompatibilités entre les fonctions ordinales et l'assistance des confrères devant les différentes instances de l'ordre. Aujourd'hui, elle demeure convaincue que l'égalité professionnelle dans la profession ne sera une réalité que lorsque l'écart entre les revenus moyens des femmes et des hommes aura été résorbé.



PHILIPPE SARFATI

Age : 75
Prestation de Serment : 1972
Forme d'exercice : Installé

Biographie :

Philippe a prêté serment il y a 50 ans et a tout de suite adhéré à l'UJA de Paris. Il exerce en droit immobilier ainsi qu'en droit des successions. Il aide également au développement d'entreprises multiples. Philippe est Président d'honneur de l'UJA de Paris (1980-1981). Il a participé aux débuts du service SOS Collaboration ainsi qu'à plus de 14 Revues, dont deux qu'il a dirigées. Philippe a été membre du Conseil de l'Ordre de 1984 à 1986, période pendant laquelle il a présidé la Commission des relations extérieures. Il a également été administrateur de la CARPA et délégué à la CNBF. Philippe est toujours autant passionné par la profession et son exercice.

ASSUREZ L'AVENIR DE VOTRE ENTREPRISE



INSCRITE AU TABLEAU
DE L'ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES

COMPTABILITÉ & CONSEIL

L'EXPERTISE COMPTABLE ADAPTÉE À VOTRE ACTIVITÉ

Mission de tenue comptable
avec traitement global (BNC & BIC)

Tenue de votre comptabilité, de la saisie jusqu'à l'établissement des déclarations fiscales obligatoires en fonction des échéances légales quel que soit votre statut fiscal (BNC, BIC, revenus fonciers, loueurs en meublés).

Mission de révision
avec gestion comptable assistée (BNC & BIC)

Contrôle et révision de votre comptabilité saisie par vos soins afin d'établir les déclarations fiscales annuelles.

CONSEIL & ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Fiscalité personnelle

Un expert-comptable vous accompagne pour la préparation de votre déclaration personnelle d'impôt sur le revenu (IRPP) et l'impôt sur la fortune immobilière (IFI).

Traitement personnalisé de vos projets

Accompagnement à la création, analyses financières et présentation des performances, tableau de bord, documents prévisionnels (acquisition, SCI...), accompagnement pour le financement d'investissement, mise en place d'outils de pilotage par la détermination d'un coût de revient, comptabilité analytique, évaluation d'entreprise.

PAIE & SOCIAL

LA GESTION DE LA PAIE FIABLE & À PRIX FIXE

Mission paie

De la TPE au cabinet structuré (dimension nationale, « anglo-saxon »...), gestion de la paie quels que soient le type, l'objet ou la nature du contrat de travail de vos employés (secrétaires, juristes, stagiaires, contrats d'apprentissage, avocats salariés, expatriés et détachés...) et de vos propres bulletins en votre qualité de mandataire social (dirigeants, PDG...).

Télétransmission de vos déclarations sociales

Établissement de toutes les déclarations liées à la paie : DSN mensuelles et évènementielles, et hors DSN.

PILOTAGE RH EN LIGNE AVEC E-COLLABORATRICE

Pour gagner en efficacité et accélérer votre transition digitale, E-COLLABORATRICE, plateforme collaborative entre vous, vos salariés et nous, vous permet d'établir des contrats de travail en 3 clics, de gérer absences, formations, entretiens annuels, de suivre les différents indicateurs RH via le tableau de bord intégré, disposer des affichages obligatoires...

ACCOMPAGNEMENT ET SERVICES JURIDIQUES

Rédaction de contrat de travail, procédure individuelle et collective, mise en place d'accords d'entreprise...

CONFORMITÉ FISCALE

SÉCURISEZ VOTRE FISCALITÉ

AUDIT & CONFORMITÉ FISCALE atteste de la conformité de vos déclarations professionnelles (ECF) auprès de l'administration et de l'ensemble des tiers. Nos équipes accompagnent également les professionnels sans expert-comptable dans la télétransmission de leurs déclarations.

SOLUTIONS LOGICIELLES

OPTEZ POUR DES OUTILS SIMPLES ET INTUITIFS

ANAFAGC propose des solutions logicielles autonomes et/ou complémentaires pour la gestion complète de votre entreprise (AIDAVOCAT, I-COMPTA). Spécialement conçues pour s'adapter aux petites et moyennes structures, nos solutions de comptabilité et de gestion fonctionnent aussi bien en monoposte qu'en réseau.

80^{ème}

CONGRÈS DE LA FNUJA

FEDERATION NATIONALE DES
UNIONS DE JEUNES AVOCATS

An Guadeloup, défans-la ka sonné

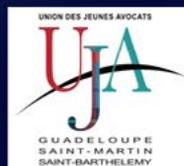
* En Guadeloupe, la défense résonne au son du ka

GUADELOUPE

DU 16 AU 19 MAI 2023



Fédération Nationale
des Unions de Jeunes Avocats



ORDRE DES AVOCATS

BARREAU DE LA GUADELOUPE,
SAINT-MARTIN & SAINT-BARTHÉLÉMY



LES DISCOURS

SEANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE
DU 80^E CONGRES DE LA FNUJA
EN GUADELOUPE



DISCOURS DE FIN DE PRÉSIDENTE

(prononcé le 17 mai 2023)

Simon DUBOIS

Président d'honneur de la FNUJA

Monsieur le Président du Conseil National des Barreaux, Cher Jérôme, et les membres élus présents de son Bureau, Marie-Aimée Peyron, Alexandra Boisramé, et membres présents de sa direction, Stéphane Bortoluzzi et Anne-Charlotte Varin, Madame la Bâtonnière de l'ordre des avocats du Barreau de Paris, Vice-Présidente du Conseil National des Barreaux, Chère Julie, et un de ses membres du conseil de l'ordre, Antoine Lafon, Monsieur le Président de la Conférence des Bâtonniers, Cher Bruno, Monsieur le Bâtonnier de l'ordre des avocats du Barreau de Guadeloupe, Cher Josselin, Monsieur le Président de l'UJA de Guadeloupe, Cher Kenny, et l'ensemble de son Bureau, Mesdames et Messieurs les Bâtonniers et anciens Bâtonniers, Mesdames et Messieurs les membres et anciens membres du Conseil National des Barreaux, Mesdames et Messieurs les membres et anciens membres des conseils de l'ordre, Mesdames et Messieurs les Présidents d'Honneur de la FNUJA, Mesdames et Messieurs les Membres d'honneur de la FNUJA, Mesdames et Messieurs les Présidents d'UJA et les membres présents

de leurs bureaux, Mesdames et Messieurs les anciens Présidents d'UJA, Cher Bureau de la FNUJA, Mesdames et Messieurs les représentants de nos partenaires, Mesdames et Messieurs les hautes personnalités, Chers Consœurs et Confrères, Mesdames et Messieurs, Chers amis,

Aucun exorde, aucune citation, aucune accroche ne vaut à cet instant un simple mais si profond et sincère « Merci ! ».

Merci d'être venus si nombreux. Merci pour votre engagement, votre dévouement aux autres, votre générosité. Merci pour votre énergie, bousculante et bienveillante.

La profession d'avocat, la Justice plus généralement vit grâce à la conviction que vous portez toutes et tous de la préciosité de notre Etat de droit, de nos droits et libertés. Vous savez, vous, la réalité qu'est celle de rester vigilants et de toujours vous battre pour au mieux améliorer la vie juridique, au pire la préserver.

Je crois, sans me tromper, ni tomber dans l'orgueil d'un président sortant faisant le bilan de son mandat, que cette année encore, notre syndicat a pleinement joué son rôle de défenseur de l'avocat d'aujourd'hui, et de penseur de celui de demain.

Les premiers mois de mandature ont été l'occasion de mener tambour battant une campagne d'entretiens avec les autorités intéressées : la plume de mon prédécesseur alsacien, Simon Warinsky, nous ayant conduits directement dans le bureau du garde des Sceaux, cela a été l'occasion pour Sonia et moi de lui remettre notre contribution collective aux Etats Généraux de la Justice « *40 propositions pour la Justice* ». Nous avons pu à cette occasion discuter notamment du sujet de la responsabilité des magistrats, sujet pour lequel il a manifesté un intérêt particulier et à propos duquel a récemment été rédigé un projet de loi organique relatif à l'ouverture, la modernisation et la responsabilité de la magistrature. Si le texte mérite probablement d'être renforcé, reconnaissons qu'il s'agit là d'une première avancée permise notamment grâce à nos travaux.

Les entretiens se sont poursuivis avec les conseillers du garde des Sceaux, la Bâtonnière de Paris, le Président du CNB, le Président de la Conférence des Bâtonniers, le Directeur des Affaires Civiles et du Sceau (DACCS), le Directeur des Affaires Criminelles et des Grâces (DACG), le Directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, le conseiller professions libérales de la ministre déléguée Olivia Grégoire, notre Président d'Honneur Yannick Sala, la Défenseure des droits et la Directrice des libertés publiques et affaires juridiques (DLPA) du ministère de l'Intérieur.

Cette campagne était jumelée à une autre très importante : celle de la CNBF. Je remercie encore David Tramier et Sonia Ouled-Cheikh qui ont brillamment mené cette campagne, avec l'aide notamment de celui que j'appelle le « *traducteur numérique et visuel des pensées de Sonia* », Guillaume Isouard. Cette campagne, que dis-je, cette victoire, la FNUJA la doit à ses forces et initiatives individuelles et collectives. Remémorons-nous cette période : dans toute la France, dans tous les ressorts de cour d'appel, ont émergé des bastions bleu et jaune. Les UJA de Marseille et de Strasbourg-Saverne menaient l'offensive sur le flanc de la communication visuelle. Je repense à ces deux photos des acteurs de Friends et cette légende « *Parce que même eux ont vieilli* », à cette photo de Charles III venant de signer le serment et cette légende « *Votez FNUJA pour ne pas avoir à commencer un nouveau travail à 73 ans* », et ma préférée, Patrick Swayze dans Dirty Dancing, et son « *Nobody puts l'enveloppe des élections CNBF dans un coin* ». L'UJA de Nanterre, présidée par Anne-Sophie Lépinard, menait une stratégie habile de fond, en organisant une table ronde ouverte aux syndicats, et en plaçant quatre candidats FNUJA et comme experte incontestable : notre présidente d'honneur Catheline Modat. L'UJA de Nice, avec ses candidats Xavier Fruton et Julien Prandi, jouait quant à elle la carte de la gourmandise avec leur fameux « *petit déjeuner d'information CNBF* ». Je ne peux pas tous et toutes vous citer, mais sur l'ensemble du territoire national une énergie a envahi la profession, une énergie bleue et jaune, une énergie Jeunes Avocats.



Exception faite de toute alliance de circonstance que je ne comprends toujours pas, nous sommes aujourd'hui, à la CNBF, le premier syndicat. Cette victoire, c'est la vôtre.

Cette mobilisation sur le territoire, nous l'avons retrouvée le 22 novembre pour dénoncer le manque de moyens de la justice.

Si je peux faire un vœu pour cette année, ce serait celui de nous voir réussir de nouveau cette mobilisation pour les élections nationales à venir. Que les candidats et leurs UJA des deux listes FNUJA, circonscriptions nationale et Paris, se mobilisent massivement. Que les élus FNUJA des deux circonscriptions représentent en

nombre et avec la loyauté qui doit être la leur, notre doctrine.

Le 18 mars dernier, la « *Journée des Présidents* » nous aura permis de faire de nombreux constats. Si je ne devais en retenir qu'un, ce serait celui d'une volonté unanimement partagée par les UJA d'avancer toutes ensemble dans une seule et même direction.

Toutes ensemble, et encore plus nombreuses. Cette année a vu l'adhésion nouvelle d'UJA : Annecy, Saint-Denis de la Réunion, Pau, Saint-Pierre de La Réunion,

Vous ne pouvez pas l'ignorer, l'année a été marquée également

par une prise de conscience par la profession des difficultés de la collaboration. Chantiers de la collaboration, forum de la collaboration, nous avons même été auditionnés par la Conférence des Bâtonniers sur ce sujet.

Sans présumer de l'issue des travaux, ce que nous avons appelé avec la commission collaboration le « *Parcours de collaboration* » a pris forme notamment avec cette première pierre à l'édifice posée le 3 décembre 2022 :

« *AFFIRME son attachement au respect du principe de confraternité impliquant notamment un devoir de transmission du collaborant envers le collaborateur, devoir qui procède de la préservation de nos usages professionnels et qui permet au collaborateur de bénéficier d'une formation par l'expérience et les conseils de son collaborant ;* »

Monsieur le Président du CNB, Madame la Bâtonnière de l'ordre des avocats de Paris, Monsieur le Président de la Conférence des Bâtonniers, Monsieur le Président de la commission collaboration du CNB, repenser le contrat de collaboration, c'est à notre sens avant tout reconnaître, avec honnêteté et courage, l'évidence qu'un collaborant DOIT transmettre à son collaborateur son savoir-faire, son expérience. La reconnaissance de ce devoir de transmission permettra d'irriguer de nombreuses idées, pratiques et règles nouvelles dans la collaboration, toujours dans le bon sens : celui du compagnonnage, esprit même de la collaboration.

Quant à la rémunération de l'apport d'affaires entre collaborant et collaborateur, sujet qui me tient également à cœur, et pour lequel je m'étais entretenu personnellement avec chacun de vous, vous savez que je resterai un observateur avisé de l'avancée des travaux au CNB. La profession attend de vous cette levée de l'interdiction.

Revendicatrice, la FNUJA doit également l'être devant les tribunaux. Face à la tendance toujours plus présente du gouvernement à faire privilégier la sécurité juridique sur les droits et libertés, la FNUJA a exercé deux recours contre les décrets urbanisme et énergie de 2022. Elle a également exercé un recours en intervention volontaire aux côtés de l'UJA du Val-de-Marne contre les demandes du Ministère public dirigées à l'encontre de la motion du conseil de l'ordre des avocats du Val-de-Marne s'opposant au principe de Comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) sur déferrement avec incarcération immédiate, et un recours en intervention volontaire notamment aux côtés du Barreau de Paris et de l'Observatoire Internationale des Prisons pour voir condamner l'État à faire cesser les atteintes aux droits et libertés fondamentales des détenus de la prison de Bois d'Arcy.

Ce dernier dossier a été une réussite, et une belle démonstration de la force de l'union de notre profession derrière une cause.

Représentante des Jeunes Avocats français, la FNUJA a été active sur le plan international. La Charte Internationale des Droits du Jeune Avocat, adoptée au Congrès précédent, a recueilli en juin dernier l'adhésion de l'EYBA, des jeunes avocats de Moldavie, en septembre celle du Barreau de Lille, et en novembre celle du Barreau d'Aix-en-Provence. J'invite toutes les autorités de la profession à se saisir de cette Charte, à y adhérer et à la faire rayonner. Si cette déclaration de droits peut paraître triviale en France, elle est un puissant vecteur d'actions et de revendications dans certains pays où les jeunes avocats connaissent des situations de vulnérabilité et d'entraves.

Notre représentation à la cérémonie de rentrée solennelle de l'ordre national de Tunisie a également été un événement pour réaffirmer l'attention et l'amitié portées par la FNUJA à nos consœurs et confrères étrangers.

Par ailleurs, la FNUJA a mené une politique partenariale forte en renouvelant ses partenariats notamment avec l'ANAFAGC et ADWIN, et en concluant un partenariat avec Lextenso pour la création d'un « *podcast du jeune avocat* ». Ce podcast est une réussite, et après mon intervention, celle de nos co-présidents de la commission collaboration Michael et Alexandra, vous pourrez bientôt avoir le plaisir et l'honneur d'entendre l'enregistrement de Charles-Edouard Pelletier, avant tout membre d'honneur de la FNUJA mais aussi président de la commission collaboration du CNB, sur le sujet du harcèlement et des discriminations.

Enfin, la FNUJA a été une cousine amicale avec les autres syndicats de la profession, en participant aux Congrès du SAF, de l'ACE, de la Conférence des Bâtonniers ainsi qu'à celui du Syndicat de la Magistrature, et a été active au sein des organismes de la profession : l'UNAPL, le FIFPL, et naturellement, en sa qualité d'organisme représentatif, au sein des organismes paritaires : ADDSA, CPPNI, CPNEFP.

Voilà pour ce qui pourrait être plus un rapport du président qu'un discours de sortie. Alors permettez-moi de vous demander de m'offrir encore quelques minutes pour m'adresser plus personnellement à vous.



Chères UJA, parlons maintenant de vos différences.

Dans mon discours de candidature à la Présidence, je disais que la FNUJA était le socle de valeurs communes des UJA. Mais en disant cela, et en visant l'expérience de la FNUJA, plus particulièrement aux responsabilités de sa présidence, on peut être amené à se poser la question de savoir si finalement la FNUJA ne devrait pas devenir une Union.

La FNUJA ne devrait-elle pas assumer sa volonté de voir sa doctrine s'imposer dans ses UJA, dans leurs ordres ? La FNUJA ne devrait-elle pas ranger méthodiquement chacune des UJA derrière un mode de fonctionnement unique ? Les statuts des UJA ne devraient-ils pas être fondus dans un modèle unique ?

Je le dis et je le vis, croyez-moi : ce serait une erreur.

Après avoir mené toute l'année ce que j'appellerais non pas une « *politique* » mais une « *dynamique* » de rencontres avec les UJA : aux comités décentralisés (Grenoble, Bordeaux et Perpignan), à vos soirées et galas (notamment Metz l'année passée, Poitiers cette année), à vos revues (notamment celles de Paris et des Hauts-de-Seine), assemblées générales (notamment Strasbourg), anniversaires (notamment les 90 ans de Marseille et les 100 ans de Paris), invitations au sein des ordres ou à des rencontres avec vos bâtonniers (notamment Lille, Aix-en-Provence et Pontoise), lors de réunions avec vos bureaux (Annecy, Aix-en-Provence, Saint-Denis et Saint-Pierre de la Réunion), j'ai pris conscience d'une chose.

La FNUJA est certainement le socle des valeurs communes des UJA. Mais la FNUJA, en réalité, est bien plus que cela. La FNUJA est aussi et surtout une institution bienveillante de protection et de mise en valeur de vos différences : vos différences de pratiques dans l'exercice du métier d'avocat, vos différences de génération et de démographie des barreaux, vos différences mêmes géographiques, topographiques, vos différences d'engagement et de disponibilité, vos différences de victoires et vos difficultés locales.

Ce choix d'une organisation sous la forme d'une Fédération, c'est moins le choix du rejet de l'union, que celui de la volonté de faire de cette complexité une richesse.

« *Tout ce qui est simple est faux* » écrivait Paul Valéry. En cultivant et en assumant sa complexité, la FNUJA fait le choix du vrai.

Chères UJA, ne cachez pas vos différences, assumez-les, portez-les. Elles font ici votre force et celle de la FNUJA.

De la même manière, acceptez les différences des autres. Entendez la contradiction, participez au jeu du débat, acceptez les principes et règles démocratiques qui organisent notre fonctionnement.

A la FNUJA, on peut ne pas comprendre un vote, mais on doit l'accepter.

Nous nous serons essouffés, et nous continuerons à nous essouffler, à narrer ce qui a pu expliquer les troubles que nous avons connus cette année, et qui ont déjà été vécus à de nombreuses reprises.

Mais gardons, gardez en tête cette chose simple : à la FNUJA, on peut ne pas comprendre un vote, mais on doit l'accepter.



Vient désormais le temps des remerciements.

Cher Jérôme, Chère Julie, Cher Bruno. Nous avons chacun été dans notre rôle, toujours conscient et respectueux de celui de l'autre, mais vous avez toujours fait montre à mon égard d'une disponibilité et écoute, et d'une particulière bienveillance.

Chers élus, au CNB et à la CNBF. Merci pour votre engagement et votre dévouement pour notre syndicat. Je remercie plus particulièrement celles et ceux qui nous m'ont toujours fait le plaisir et l'honneur de leur loyauté, de leur présence en Comité, de leur disponibilité et de leurs conseils pour mener et porter au mieux notre doctrine. Ils se reconnaîtront.

Chère Alexandra, tu as et tu es tout ce qu'un président attend d'une belle-mère. Attentive, patiente, modérée, délicate, disponible, protectrice, et surtout brillante. Tu as été un pilier, infailible, une force aveugle. Je ne te dirai pas que je m'abandonnais à tous tes conseils et suggestions, mais je peux te garantir qu'ils pesaient énormément dans chaque balance.



Simon, tu as et tu es tout ce qu'un président attend d'un président sortant. Tu as été humble, indulgent, conciliant, à l'initiative ou discret quand il le fallait. Il n'y avait pas une crise sans que je t'appelle pour aller chercher l'énergie de ta foudre. Désolé mais je dois citer Victor Hugo : comme lui tu es une force qui va.

Chères Belles-Mères : vous les présentes : Aminata, Roland, Romain, Xavier-Jean, Eric ; et les autres : Catheline, Jean-Baptiste, Emilie, Matthieu, Yannick, Loïc, Bruno, David, Jérôme, Rémi, François-Xavier, Paul-Albert, Janine. Vous avez toutes et tous eu au moins un mot, un geste, une attention à mon adresse et je vous en remercie.

Chers Membres d'honneur, je vous remercie également de continuer de porter et de transmettre avec fierté nos valeurs : Charles-Edouard, Anne-Sophie, Christophe, Sandrine, Anne, Sonia, Lucie, Olivier, Florent, Leila, Dominique, Massimo, Jean-Marc, Julie, Katy, Olivier, Christophe, Marie-Aimée, et les autres.

Cher Bureau,
Rachel, je n'ai pas pu m'empêcher de te comparer à moi lors de ma première année de bureau, et je peux te dire que tu as été bien meilleure. Tu t'es adaptée rapidement à l'exigence qu'impose un mandat au bureau. Tu as été rapidement force d'initiative et autonome. A la communication, dans le rôle de référente et de suppléante dans les commissions. A cela ton intelligence, ton humour fin et taquin ont été des atouts pour la vie au sein du Bureau.

Christophe, il fut une époque où je t'avais protégé. Tu m'as rendu la pareille cette année. Merci de ta loyauté que je sais le fruit de ton honnêteté intellectuelle, et je crois aussi de notre amitié. Cette amitié, nous aurons réussi à la faire survivre à toutes ces épreuves. Je n'ai pas toujours été délicat à ton égard et j'en suis désolé. Parfois la menace et la peur nous font réagir instinctivement, et nos très proches, trop proches pour que l'on les regarde, en sont parfois les victimes. Quelle que soit ta route pour la suite, je te suggérerais juste d'appliquer ta rectitude intellectuelle à tes choix d'engagements, de sorte que tu te protèges de toute erreur et de tout regret. Car comme je te l'ai dit hier, un engagement c'est irréversible. Ma transition est toute trouvée pour te féliciter pour tes fiançailles avec Margaux, officialisées ici en Guadeloupe.

Axel, je te remercie pour ton dévouement et ta disponibilité. Ton travail pour le fonctionnement du Bureau et du syndicat a été précieux. Tu as été un secrétaire général avisé et toujours disposé à entendre la critique et à s'améliorer. Les récits de tes weekends à la campagne avec tes amis vont me manquer. Tout comme tes démonstrations de natation synchronisée en sous-vêtement sur du David Bowie.

Gaëlle, comme avec Christophe et Charles, l'année n'a pas été celle que nous avions imaginée. Ton engagement a été bouleversé pendant près de 6 mois et je te remercie d'avoir tenu, pour des raisons que je sais honorables : à savoir être là pour moi. J'apprécie ta franchise et ta sensibilité, dans laquelle je me reconnais. Ton sens de la dérision, et Jaqueline, vont me manquer.

Pierre, Mon Trésor, Mon Grinch, un immense merci d'avoir si bien assuré le rôle de transmission entre le Bureau et les commissions pour lesquelles tu étais référent, plus particulièrement la commission collaboration dont je sais l'importance de la mission qui lui a été

confiée. Tu es intelligent, rigoureux dans l'esprit et dans la plume, loyal, franc et drôle. Malgré quelques frictions de nos personnalités, cette année a été un délice à tes côtés. Jamais je n'oublierai cette première rencontre dans la voiture entre Strasbourg et Riquewihr, ou en larmes et tordu de douleurs je te suppliais d'arrêter tes imitations.

Camille, Camionette, tu es une vraie avocate. Tu n'as peur de rien, tu peux te saisir de tout. Rien n'est un obstacle, rien n'est une entrave, quand tu décides qu'un objectif sera atteint, il est atteint. Ton optimisme et ta force sont un atout dans ce bureau. Des années exceptionnelles t'attendent. Pose-toi, respire, observe, oriente ta curiosité vers toutes ces institutions et organismes qui gravitent autour de la FNUJA, et tu seras une présidente capable de débrider, d'accélérer, d'amplifier nos actions.

Charles, l'année n'a pas non plus été facile pour toi. Malgré tout, tu as tenu. Toujours à l'écoute, avec la volonté d'apaiser, d'arrondir les angles. Tu t'es emparé des revues en comités décentralisés, au plus grand bonheur de chacun. J'ai toujours dit qu'il était plus difficile et plus méritant de refuser un engagement que de l'accepter. Ta décision est une preuve de ton courage et de ton sens de l'intérêt syndical. J'espère que tu pourras bientôt traduire ce courage, et profiter de ton expérience, dans l'exercice d'un mandat au bénéfice de ton UJA.

Sonia, tu as et tu es tout ce qu'un président attend d'une première vice-présidence. C'est une fierté de te laisser les rênes de notre syndicat. Je serai toujours là pour toi, même si je sais que je ne te serai jamais aussi utile que tu l'as été pour moi.

Viens maintenant les remerciements à celles qui ont été mes fondations pour cette année. Ces deux âmes qui constituaient mes balises dans cette traversée. Claire, mon épouse, et Jeanne ma fille. L'année a été difficile, mais je me dis qu'elle aurait pu être mille fois plus compliquée qu'avec vous j'aurais quand même réussi à tenir.

Cette année fut extraordinaire, elle restera à jamais dans ma mémoire.

Merci.



Simon DUBOIS



DISCOURS DE CANDIDATURE À LA PRÉSIDENTE DE LA FNUJA

(prononcé le 19 mai 2023)

Sonia OULED-CHEIKH

Présidente de la FNUJA

4 ANS.

4 années se sont écoulées depuis le congrès de Paris, où en 2019, vous aviez décidé de désigner l'UJA de Guadeloupe, UJA organisatrice du 77^e Congrès de la FNUJA.

Durant ces 4 années, l'UJA de Guadeloupe, ses Présidents et membres d'honneur, se sont succédés pour organiser cet événement si important pour notre Fédération. Vous avez dû faire face aux événements ayant mis le monde entre parenthèses durant deux ans, avant d'être confrontés au temps long d'un déconfinement progressif. Les « restrictions » de déplacements vous ont isolés bien trop longtemps de nous, avant de laisser place au retour à la vie normale (ou presque), puis à l'espoir de retrouvailles aujourd'hui enfin consommées.

Magaly CHAPEL, Pascal BON, Johanne DAHOMAS, Christelle LAURENT, Sandra DIVIALLE-GELAS, Kenny BRACMORT, autant de présidents, de membres d'honneur et de membres de vos bureaux à remercier, sans oublier Jan-Marc FERLY notre membre d'honneur, pour avoir fait preuve d'autant d'abnégation, d'autant d'efforts et de persévérance pour que l'on puisse enfin vous serrer dans nos bras, après tant de comités en visio-conférence, à des heures pour vous si matinales.

Ce 80^e Congrès de la FNUJA en Guadeloupe, c'est à vous - qui vous êtes passé le relais durant ces 4 années - que nous le devons, et je tenais à débiter ce discours en vous accordant mes

remerciements appuyés, mais surtout chaleureux, à l'image de votre accueil. Plus que chaleureux, je dirais même familier, tant nous nous sommes sentis à la maison grâce à votre bienveillance. Bien au-delà de Kenny (BRACMORT) votre Président, de la merveilleuse Sandra (DIVIALLE-GELAS), de votre UJA et de ses membres, c'est tout votre barreau qui nous a ouvert les portes de sa demeure, que l'on regrette déjà de devoir quitter bientôt.

Une chose est sûre, *An Gwaloup, Défans-la ka sonné !*

4 ANS.

4 années où nos Présidents ont également dû traverser des tempêtes, ou plutôt des cyclones.

Jean-Baptiste (BLANC) : la réforme de notre système de retraite et la mobilisation sans précédent de notre profession sont venues frapper de plein fouet ta mandature, avant que le sort ne s'acharne avec la crise sanitaire. Il a fallu abandonner les traditionnels comités mensuels à Paris, dans la bien nommée salle Gaston MONNERVILLE, pour laisser la place au « distanciel », format auquel nous nous familiarisions sous la présidence de Catheline (MODAT), qui s'adaptait sans frémir au format et parvenait à nous mobiliser comité après comité, alors que je découvrais - sous cloche - la vie au bureau de la FNUJA.

Simon ensuite, WARYNSKI, reprenait les rênes de notre fédération, et nous foncions tête baissée vers nos habitudes retrouvées, impatients de rattraper le temps perdu et de reprendre le combat

syndical, anesthésiés par des shoots liberticides qu'il a fallu concéder. Nous avons peut-être éludé l'analyse de ces retrouvailles avec des UJA parfois renouvelées, après qu'elles se soient elles-mêmes recentrées durant la crise sanitaire. Et c'est toi Simon, DUBOIS cette fois, qui a dû faire face à cette bourrasque.

Une rafale un peu plus importante que les autres, est venue nous rappeler qu'il faut savoir sortir la tête du guidon, ou plutôt du rythme des réformes, pour prendre soin de ce qui est le plus important : les UJA qui composent notre Fédération, dont tu rappelaies Simon dans ton discours d'investiture les fondements qui nous sont chers.

Comme un vieux couple, après plus de 80 années de vie commune devant apprendre à se regarder à nouveau, comme une crise sanitaire et un confinement nous contraignant à mettre la pause, à nous rendre compte de ce qui est finalement essentiel, pour le remettre au premier plan.

Simon, sans toi, nous n'en serions pas sortis grandis. Grandis par le temps que tu as souhaité consacrer à la rencontre et à l'écoute de nos UJA, de leurs interrogations, de leurs suggestions pour demain. Grandis par le crédit que tu as su donner à notre syndicat :

- en accueillant le Ministre de la Justice Monsieur Éric DUPOND-MORETTI à ton congrès, le seul congrès de syndicat d'avocats auquel il a assisté ;
- en allant frapper à toutes les portes, comme le rappelait le Président du Conseil National des Barreaux (CNB) Jérôme GAVAUDAN dans son discours de jeudi : Ministres, chefs de cabinet, parlementaires, organismes représentatifs de la profession et autres organismes paritaires, dont je ne parviens toujours pas à retenir les acronymes, ce à quoi tu excelles !



« Votre énergie a permis à la FNUJA de les faire entendre, et ce succès, c'est le vôtre. »

En 9 congrès, je n'ai pas souvenir de propos aussi personnels et dithyrambiques de la part d'un Président du CNB à l'égard de l'un de nos présidents. Ces compliments tu les méritais, et plus encore. Lors de ton année de première vice-présidence, j'avais découvert l'homme travailleur et intelligent que tu es. En président, tu auras été le capitaine de notre équipage, celui qui a su garder le cap et nous rassurer sur l'avenir dans les moments de doute. Celui dont le mandat a été temporairement amputé d'une jambe mais qui n'a pas flanché.

J'ai peur aujourd'hui d'avancer sans ta force rassurante, sans ton leadership, sans ton abnégation, mais aussi sans ta sensibilité. Et puis je l'avoue honteusement, sans tes invitations google agenda ... moi qui manque de perdre mon agenda papier chaque semaine.

Tu me manques déjà, mais je sais que je pourrai compter sur ton épaule bienveillante, soutenante même, et je ne doute pas un seul instant que tu mettras ces qualités au service de la FNUJA lors des échéances qui nous attendent.

*

4 ANS.

4 années éprouvantes, où la mobilisation de la profession pour son régime de retraite, sujet sur lequel nous devons demeurer vigilants, a fait place à :

D'importantes entraves à nos libertés, qui si elles pouvaient se justifier temporairement, se sont installées dans nos vies d'abord, dans notre exercice professionnel ensuite. Après avoir jugé sans avocat, avec la procédure sans audience, la « P.S.A », et déposé nos dossiers dans des chariots, on a jugé sans justiciable physiquement présent et surtout sans le consentement de l'intéressé, sous couvert de crise sanitaire. Mais la FNUJA ne l'a pas accepté et le Conseil d'État nous a entendus, bloquant l'extension de la visioconférence aux assises dans un premier temps, le Conseil constitutionnel venant ensuite enfoncer le clou en rappelant que la visioconférence devant les juridictions pénales ne peut être imposée aux parties. Nous pensons être débarrassés de ces questions, les projets de réforme en cours nous démontrent le contraire.

C'est aussi la protection sociale de notre profession qui a montré ses failles durant ces années difficiles pour les cabinets et pour les avocats, pour les femmes, les hommes qui composent la profession, et pour leur entourage.

La FNUJA a là encore su alerter la CNBF, chargée de la gestion de la retraite mais aussi et surtout de la prévoyance des avocats, sur les difficultés rencontrées par les confrères et les mesures à adopter en urgence pour les soutenir : augmentation du montant de l'indemnité journalière de sécurité sociale, mise en place du mi-temps thérapeutique pour certaines pathologies, formation et communication en la matière grâce notamment aux guides conçus pour les confrères devenus un outil même pour les organismes de prévoyance, accompagnement autour de l'aide sociale de la caisse, ou encore reprise progressive après un congé maternité. Autant de sujets portés par notre syndicat, par nos délégués nationaux lors de la précédente mandature, et par ceux nouvellement élus grâce à une campagne menée par toutes nos UJA pour faire connaître notre travail et nos idées.

Votre énergie a permis à la FNUJA de les faire entendre, et ce succès, c'est le vôtre.

Mais notre régime de protection sociale est encore insuffisant. Au-delà de son amélioration, nous devons poursuivre la communication autour de la prévention, promouvoir les dispositifs complémentaires, et les travaux de notre commission sur la « *prévention sociale de l'avocat* » durant ce congrès nous permettront de continuer nos actions, auprès de la caisse bien sûr, mais aussi des différents organismes de prévoyance de la profession et des ministères de référence, pour lutter contre une exposition à la précarité des avocats et de leurs cabinets.

La précarité, ce sont également les élèves-avocats qui l'ont subie, exposés de par un statut inadapté à leur formation, et une protection sociale insuffisante. Les travaux en cours sur le contrat d'apprentissage appelé de nos vœux sont actuellement l'occasion d'y apporter une première amélioration, en veillant toutefois à ce que son régime ne crée pas une discrimination entre les élèves-avocats en fonction de leur âge, et je sais que nos élus au CNB y seront vigilants.

Lutter contre cette précarité passe également par réduire à une année la période de formation obligatoire de l'élève-avocat, afin de minimiser le temps entre la réussite à l'examen d'entrée à l'école des avocats et le début d'exercice effectif de la profession. C'est la motion que vous avez votée aujourd'hui et nous la porterons avec conviction auprès des institutions.

Des travaux doivent se poursuivre sur le contenu et l'organisation de cette année de formation dans les Écoles des Avocats, et ce sujet sera sur la feuille de route de la commission formation durant les mois à venir.

C'est ensuite la collaboration libérale qui a montré son essoufflement. Les cabinets rencontrent une difficulté croissante à recruter des collaborateurs, là où ces derniers peinent à trouver dans leur collaboration la transmission dont ils ont besoin, afin de les préparer à la suite de leur carrière, qu'elle se trouve ou non au sein du cabinet dans lequel ils exercent.

Charles-Edouard PELLETIER, président de la commission collaboration du CNB, présentait lors de la dernière assemblée générale les résultats complets de l'Enquête-collaboration lancée au printemps 2022, afin de déterminer les obstacles au recrutement et les causes des départs anticipés.

En parallèle, notre commission s'attelait à repenser la collaboration libérale, pour lui redonner attractivité, tant pour le collaborant que pour le collaborateur. Après le mécanisme de l'apport d'affaires entre collaborateur et collaborant, c'est à présent la consécration du devoir de transmission que nous porterons avec force durant les mois à venir, la mise en valeur et la reconnaissance du travail du collaborateur, et une confiance partagée par une plus grande transparence entre la vie du cabinet et le collaborateur.

Cette doctrine est en parfaite harmonie avec les conséquences que nous devons également tirer notamment de la crise sanitaire. Les collaborateurs aspirent aujourd'hui à un équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie personnelle, tout en donnant du sens à leur activité. La profession doit l'entendre, elle doit les entendre, et la FNUJA saura se saisir de la défense de leur volonté.

Nous devons par ailleurs être attentifs aux changements de modalités d'exercice. L'installation facilitée par l'accélération numérique de ces dernières années et le développement du domicile professionnel en centre d'affaires est un atout pour l'installation des plus jeunes, notamment lorsqu'elle constitue une phase de transition.

Nous devons toutefois veiller à lutter contre l'isolement qui pourrait toucher les plus jeunes d'entre nous, à un moment charnière de la vie professionnelle, faisant peut-être suite à une expérience de collaboration ou d'association douloureuse. La profession a d'ailleurs franchi un premier cap : celui de briser le silence des cabinets d'avocats pour libérer la parole de celles et de ceux qui sont victimes d'harcèlement et de discrimination.

Ce tabou dépassé, nous devons fournir aux avocats concernés toute l'assistance dont ils ont besoin. Le service « *Assistance collab* » de la FNUJA a rejoint son homologue parisien « *SOS collab* » dans les outils mis en place en faveur des collaborateurs, et Simon tu nous rappelais mercredi les demandes croissantes dont le service est saisi.

Allons plus loin, et pensons ensemble à un service d'accompagnement complémentaire destiné à tous les avocats, quelles que soient leurs modalités d'exercice. La FNUJA, dont le travail a permis l'inscription du principe d'égalité et de non-discrimination à l'article 1.3 de notre Règlement Intérieur National, doit être l'acteur de premier plan de ce combat.

Les inégalités, « *leit motiv* » de notre engagement syndical et des actions de la FNUJA.

Notre présence en Guadeloupe est l'occasion d'évoquer l'appel adressé - notamment en 2021- par notre Fédération à la profession, lui demandant de se saisir de la condition des avocats ultramarins au regard de leurs situations économiques et des inégalités consécutives à l'exercice de la profession dans un contexte d'insularité et d'éloignement.

Cette inégalité touche en outre les justiciables. Selon le baromètre des droits et de l'accès au droit réalisé par le CNB en 2022, 58 % des ultra-marins estiment qu'il est difficile de faire valoir leurs droits là où ils habitent. Ces chiffres regardés de plus près encore démontrent la grande disparité des situations rencontrées au sein des différents territoires : seuls 34 % des Polynésiens estiment

qu'il est difficile de faire valoir leurs droits, ce chiffre monte à 60 % aux Antilles et à 70 % en Guyane.

Ces combats, portés par nos élus au CNB, font avancer les choses. Pour preuve la résolution adoptée par la profession le 10 mars dernier appelant des mesures pour assurer l'égalité devant la justice dans les territoires ultramarins.

Reste à présent à porter ces sujets auprès des pouvoirs publics, ce à quoi nous nous emploierons.

L'ouverture solennelle de notre Congrès dans le centre le plus important au monde consacré au souvenir de la traite négrière et de l'esclavage, le Memorial ACTe, nous rappelle que l'atteinte la plus grave qui puisse être portée à la dignité humaine touche encore aujourd'hui des millions de personnes à travers le Monde.

Je souhaite que la FNUJA poursuive à ce titre ses actions auprès des différentes organisations internationales dont nous sommes membres. Cela sera notamment le cas lors de la prochaine

Conférence Internationale des Barreaux de Tradition Juridique Commune (CIB), qui se tiendra à Liège en novembre prochain, en vue de laquelle nous avons d'ores-et-déjà pris part au groupe de travail intitulé « *Place aux Jeunes !* ». Il y sera notamment question de la Charte Internationale des Droits du Jeune Avocat (CIDJA) initiée par la FNUJA en 2022, outil de protection international du Jeune Avocat dans son exercice professionnel.

La Fédération Africaine Unions de Jeunes Avocats (FA-UJA) en a été symboliquement la première signataire lors du Congrès de Strasbourg l'an dernier. Sous l'impulsion des UJA, mais aussi de notre Président Simon DUBOIS, véritable VRP de la Charte, d'autres signataires l'ont rejoint : l'EYBA, l'association des Jeunes Avocats moldaves, les Barreaux de Lille et d'Aix-en-Provence. Le barreau de Marseille officialisera quant à lui son adhésion à la Charte ce mercredi 24 mai, et d'autres encore après lui.

Monsieur le Bâtonnier de GUADELOUPE, cher Josselin, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour vous en soumettre l'adhésion.





Le Ministre de la Justice, Monsieur Éric DUPOND-MORETTI, nous a fait l'honneur de sa présence à l'ouverture de notre Congrès. Simon WARYNSKI, j'aime à penser que ton interview sans langue de bois dans les Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA) l'an passé n'y est pas pour rien. Elle nous avait en tout cas permis d'être reçus à la Chancellerie, Simon DUBOIS et moi-même, au lendemain du Congrès de Strasbourg.

Nous remettons à l'occasion au garde des Sceaux les 40 propositions de la FNUJA en contribution aux États généraux de la Justice.

Tu nous rappelais mercredi Simon les propositions qui avaient intéressé alors le Ministère.

Lors de son discours, le Ministre exposait, entre deux intermèdes musicaux, quelques-unes des mesures issues du projet de Loi d'orientation et de programmation de la Justice 2023-2027 déposé le 3 mai dernier au Sénat, auxquelles notre assistance était nécessairement sensible : simplification de la procédure pénale par une réécriture du Code à droit constant, la réforme du statut du témoin assisté qui se verra attribuer de nouveaux droits (et notamment celui d'un droit d'appel étendu), ou encore favoriser l'assignation à résidence sous surveillance électronique aux fins de limiter le recours à la détention provisoire.

Concernant la Justice civile, la politique de l'amiable était mise en avant ainsi que la simplification de la procédure civile, avec notamment une modification des décrets Magendie dont il est déjà question depuis plusieurs mois.

Une lecture plus attentive du texte constituant la feuille de route de la Chancellerie interpelle toutefois sur celles qui n'ont pas été évoquées :

- permettre, sur autorisation du procureur, que l'examen médical d'un majeur (hors majeur protégé et mineur) prévu en cas de prolongation de la garde à vue puisse être réalisé par vidéotransmission ou tout autre moyen de télécommunication audiovisuelle, si la nature de l'examen le permet;
- permettre, au cours de la garde à vue d'une personne majeure (hors majeur protégé) ou de son audition libre, que l'intervention de l'interprète puisse se faire par l'intermédiaire d'un moyen de télécommunication audiovisuel;
- permettre l'activation à distance d'un appareil électronique aux fins de captation, fixation, transmission et enregistrement de paroles prononcées à titre privé ou confidentiel, ou l'image des personnes se trouvant dans un lieu privé;
- ou encore prévoir, en cas de remise en liberté à la suite d'une erreur procédurale, que le mis en examen puisse être soumis à une ARSE, une sorte de bouée de sauvetage au mépris de règles procédurales visant à encadrer l'atteinte à la privation de liberté.

C'est aussi le retour de l'expérimentation du Tribunal des activités économiques qui retiendra notre attention.

Dès la fin proche de notre Congrès, la FNUJA se mettra à l'œuvre pour que nos positions soient entendues.



Notre syndicat sera enfin mobilisé en vue des élections au Conseil National des Barreaux en novembre prochain.

4 ANS.

4 années, toujours ce cycle qui permet de revenir sur la précédente campagne, et sur les résultats de la FNUJA en 2020. Sans avoir à en rougir, la FNUJA a souhaité en tirer les enseignements. Fort de l'analyse du groupe d'experts constitué pour l'occasion au lendemain des élections, nous saurons poser une méthodologie de travail, avant de construire ensemble le programme que nous porterons, sur la base de la doctrine que vous avez bâtie, au profit du Jeune avocat d'aujourd'hui et de demain.

- quel que soit son mode d'exercice : le collaborateur, l'installé, l'associé, ou l'avocat en pluralité d'exercice,
- quels que soient son domaine d'activité, son profil ou ses appétences.

J'exagère à peine aujourd'hui en disant qu'il y a autant de manière d'exercer que d'avocats. Leur diversité fait la profession, tout comme la diversité des UJA fait la FNUJA, riche de ses échanges et de ses confrontations.

Notre programme répondra aux besoins de chacun d'eux, pour n'oublier personne.

S'en suivra une campagne locale favorisée par notre maillage territorial, renforcé cette année avec l'arrivée de nouvelles UJA et le retour de nombreuses autres. Nous reprendrons la route pour aller à la rencontre des avocats.

Si le Jeune avocat doit être audacieux, ne pas craindre d'être prospectif avec toujours pour boussole notre déontologie, je fais le parallèle avec le fonctionnement de notre Fédération : forte de ses diversités, chacun de ses maillons a une importance capitale, et toucher à l'un d'entre eux, c'est prendre le risque d'enrayer la machine.

Je sais que nous parviendrons à faire campagne à l'unisson, tout en portant les spécificités de chacune des circonscriptions Paris et Province des candidats FNUJA, futurs élus de notre Fédération au

Conseil National des Barreaux. Et nous remporterons le nombre de sièges que notre syndicat mérite, en tant que premier syndicat d'avocats de France.

Les belles-mères, notamment Alexandra, Catheline, Simon, Aminata ou encore Matthieu, vous avez été mon phare lors de cette année de Première vice-présidence, et je sais que ce sera aussi le cas pour la suite.

J'ai beaucoup d'espoir pour la suite. Nos travaux cette année, nos échanges de ces dernières semaines, nos projets de réussite commune me confortent dans cette idée, et je mettrai à votre service toute mon énergie pour cette campagne, point d'orgue j'en suis certaine, de ce cycle de 4 ans pour notre Fédération.

Peut être également le point d'orgue pour moi si vous m'accordez votre confiance, tout à l'heure.

Enfin pas tout à fait encore. Après 3 années passées au bureau de notre fédération, en qualité de trésorière, de vice-présidente province, puis de première vice-présidente, j'ai l'honneur de soumettre à vos suffrages ma candidature au poste de Présidente de la FNUJA en ce 19 mai, où nous célébrons symboliquement Saint-Yves, Saint patron des avocats.

Le moment pour moi de penser aux membres du bureau. D'abord ceux pour qui l'aventure bureau se termine bientôt, afin de les remercier très sincèrement : Charles OLGHUSSE, Christophe FARINEAU, Gaëlle PASQUIER DE SOLAN. Leurs mandats n'ont pas toujours été simples à mener pour eux cette année, mais ils n'ont pas démerité. Je souhaite à chacun d'entre vous le meilleur pour la suite, quel que soit le chemin que vous souhaiterez lui donner. Pour certains d'entre vous, votre investissement pour notre Fédération se poursuit avec la campagne à venir, et je m'en réjouis déjà.

Pour les autres, si le prochain comité vous réitère sa confiance, je sais que je pourrai compter sur votre soutien et votre loyauté envers la FNUJA. Camionnette (Camille MANYA), Braskiki (Pierre BRASQUIES), Axelou (Axel CALVET) et le piou piou (Rachel AKACHA), merci pour votre dévouement. Quelle que soit la tâche qui vous est confiée, vous ne dites jamais non. Vous serez à nouveau mobilisés à toute heure du jour ou de la nuit, week-end compris, au regard des échéances à venir. Je m'en excuse par avance, mais les postes de membre du bureau nécessitent un engagement total avec lequel je ne transigerai pas.

À ceux qui vont rejoindre l'aventure bureau fédé, nous avons hâte de vous retrouver prochainement ! Votre arrivée au bureau apportera un vent de fraîcheur, et je suis certaine que vous y trouverez votre place très vite.

Mes derniers mots s'adressent à toi Niels.

Après deux années partagées au bureau avec toi, je m'adressais à toi en ces termes l'an dernier, dans mon discours à la Première vice-présidence :

« Nous te laissons partir, mais j'espère te voir revenir pour accomplir de belles choses pour notre syndicat ».

C'était donc aussi ton alignement des planètes, ton Mektoub de revenir et de présenter ici, sur ces terres qui te sont chères, ta candidature à la Première vice-présidence de notre syndicat.

Durant ces deux années au bureau à travailler ensemble, je crois que nous n'avons jamais rencontré la moindre difficulté de communication, quelle que soient les positions qui étaient les nôtres. Ta force de travail, ton dynamisme et ton amour de la FNUJA feront de toi un Premier vice-président dévoué pour notre syndicat, et un bras droit précieux pour moi.

Sans nous concerter, nos discours partagent les planètes, mais aussi ce cycle de 4 années, signe de bon augure assurément.

4 ANS.

4 années.

A présent il est temps d'y aller, d'être de tous les combats, et de porter haut et fort la voix des Jeunes Avocats.

Et je le crois, après ces 4 années, nous sommes prêts.



Sonia OULED-CHEIKH



**DISCOURS DE
CANDIDATURE
À LA PREMIÈRE
VICE-PRÉSIDENTE
DE LA FNUJA**

(prononcé le 19 mai 2023)

Niels BERNARDINI

*Premier Vice-Président
de la FNUJA*

« *Les étoiles sont éclairées pour que chacun
puisse un jour retrouver la sienne.* »

Antoine de Saint-Exupéry – Le Petit Prince

Chères UJA,
Cher(e)s ami(e)s,
(Mandam, Mysié)

C'est par une citation – que je crois essentielle – que je souhaitais débiter ce discours si particulier.

J'avais pensé à une autre citation, mais je me disais que cela était quelque peu étrange de commencer par « *Oui, ma gâtée, RS4 gris nardo, bien sûr qu'ils m'ont raté* ».

Un discours, si particulier, celui de la candidature à la première vice-présidence de notre Fédération.

Qu'est-ce donc ce discours ?

Pour répondre à cette question, et dans un réflexe de tout bon avocat, j'ai tout d'abord posé la question sur Google.

Déçu des réponses, je me suis tourné vers ChatGPT.

Le constat est implacable : l'intelligence artificielle n'est pas encore arrivée dans les arcanes de nos coutumes car il m'a été conseillé de « ne rien écrire et d'improviser ».

C'est donc, pour le comprendre, dans les discours de ceux qui m'ont précédé que je me suis plongé.

J'ai appris de celui d'Aminata, qu'il était important de dire d'où l'on venait pour expliquer son sens de l'engagement,
De celui de Jean-Baptiste, qu'il était possible de mettre de l'humour pour présenter sans rien cacher son parcours professionnel et syndical,

De celui de Catheline, qu'il fallait affronter sa nature réservée pour parler de soi,

De celui de Simon, qu'il fallait dévoiler ses passions, lui la musique et Anne,

De celui de Simon, que l'on devait y faire des aveux pour ne rien vous cacher,

Et enfin de celui de Sonia, qu'il fallait expliquer l'amour que nous portons à notre fédération et la place qu'elle a dans l'alignement de nos planètes.

J'ai appris de tous ces discours que cet usage était certes étrange mais d'une importance unique : se présenter à vous en toute sincérité – se mettre à nu – sans parler de politique mais d'un sujet que l'on croit connaître : soi.

Je suis une personne qui aime le respect des règles, alors je vais commencer par le début.



Je suis né non loin d'ici, en Martinique, un lundi du mois de septembre 1991, prématuré de quelques semaines.

Cela pourrait définir l'un de mes traits de caractère : j'aime arriver un peu en avance, en tout cas je déteste être en retard. Je peux le dire, je crois que j'ai eu de la chance, et cette chance c'est la première étoile qui s'est éclairée à moi : ma famille. Mes parents, Nadiège et Thierry.

Ma mère, Martiniquaise, est partie faire ses études de Droit à Paris, étudiante brillante et rigoureuse, elle termine son cursus universitaire dans un DESS de fiscalité.

Mon père, Corse, est parti faire ses études de Droit lui à Aix-en-Provence puis à Paris, étudiant ingénieux et travailleur, il termine son cursus dans ce même DESS de fiscalité.

Visiblement entre la fiscalité et l'amour il n'y a qu'un pas que mes parents ont su franchir. Et si j'en suis là : c'est apparemment grâce à la TVA.

De cette rencontre, s'en suit une vie commune tout d'abord à Paris, puis après un mariage en Corse, ils partent au Gabon. Durant ce séjour, vient au monde mon incroyable grand frère : Loris. Après quelques années africaines et un nouveau séjour à Paris, mes parents s'installent en Martinique.

C'est quelques années après que je viens au monde dans cette famille unique et aimante.

Par amour, toujours, mes parents décident de prendre des routes différentes.

Alors ma famille unique à moi : ce sera avec mon frère, un temps partagé entre l'amour de notre mère et celui de notre père.

Je n'en n'ai jamais en voulu à mes parents car c'est comme cela qu'ils avaient décidé d'être heureux et de nous aimer mon frère et moi.

Ma mère, c'est une femme lumineuse, forte, indépendante, souriante, comme on dit aux Antilles : an fanm doubout. Je n'ai pas à le cacher je suis un fils à sa maman, tu es toujours là, tu es mon phare, ma ressource.

Mon père, est un avocat fiscaliste, drôle, anarchiste, réservé mais profondément humaniste. Maintenant, je dois vous faire une confidence, ancien conseil en entreprise, mon père est co-fondateur de l'ACE. Je vous rassure aujourd'hui il vote UJA. Il est ma conscience et l'essence même de mon parcours personnel et professionnel.

Je garde ce souvenir du jour où petit je lui ai demandé ce qu'il faisait comme métier. Il m'avait répondu qu'il s'habillait avec une tenue noire et défendait les gens, j'ai donc très longtemps cru que mon père était une sorte de ninja.

Mon frère, intelligent, protecteur, curieux, passionné, aimant, il est tout simplement mon tout. Il a toujours été là pour moi et je serai toujours là pour lui.

Mais aux Antilles vous savez, le mot famille s'écrit avec un grand F.

Des grands parents exceptionnels – médecins tous les deux – ma grand-mère a toujours été ma principale source d'inspiration grâce à sa force et son dévouement pour les siens, mon grand père lui c'est l'apprentissage de ce que les mots engagement, convictions et politique veulent dire.

Puis mes oncles et tantes qui ont toujours eu une place unique et particulièrement ceux qui ont toujours été comme des deuxièmes parents : ma marraine et mon oncle.

Aussi mes incroyables cousines et cousins qui forment ma première bande, ceux avec qui je passe toute mon enfance.

Enfin ma belle-mère, Noëlle, pour qui – mon frère et moi – étions comme ses enfants et qui nous a donné tout l'amour d'une mère sans limite sans frontière. Elle est – pour moi – l'un des piliers de ma famille plurielle.

Grâce à cette famille, je peux le dire : j'ai eu une enfance heureuse partagée entre la Martinique et la Corse, entre la plage et la montagne, entre les sonorités de Jazz et de Kompa chez ma mère, et celles de Georges Brassens et de Michel Fugain du côté de chez mon père et entre les parties de foot avec mon frère ou les soirées canapés à regarder Friends.



J'ai une scolarité je le crois sérieuse – je n'ai pas les facilités de mon frère mais j'ai la soif de bien faire les choses. Mais très vite, j'ai le sentiment de me battre contre un ennemi que je ne connais pas.

A 12 ans, ma professeure d'histoire-géo convoque ma mère et lui dit ces mots : « Je crois que votre fils est dyslexique ».

Déjà, pour un dyslexique, écrire ce mot est une épreuve en soit. Dix ans d'orthophoniste ont suivi ce jour. Ce mot est une maladie, je n'ai jamais voulu l'accepter car je pensais tout simplement ne pas savoir écrire.

Mais à cette période, c'est dans le sport que je m'épanouis. Je plonge de manière dévorante dans un parcours sport étude durant sept ans avec la pratique du Badminton. J'y apprend l'esprit de compétition et la plus importante des leçons : savoir perdre.

Alors que j'ai toujours voulu être architecte, l'approche du Bac nourrit en moi la conviction de vouloir faire des sciences sociales, c'est donc très naturellement que je m'inscris en Terminale S Spé Math. Puis, une note éliminatoire en Anglais de 2/20 au concours d'entrée de l'IEP de Bordeaux affine ma conviction : je ferai du droit.

Oui, mais où ?

Vous savez aux Antilles nous grandissons avec cette épée de Damoclès : nous savons de manière inexorable que – si nos familles ont les moyens – nous partirons à 18 ans faire nos études « *En France* » comme on dit.

Ce n'est pas qu'il est impossible de faire nos études sur place, car c'est possible, mais un ancrage social – bien bien ancré – nous fait croire qu'il faut partir, il n'y a pas le choix pour réussir.

Si j'éprouve un déchirement de partir à 8000 km de chez moi, je suis nourri d'une excitation incroyable : à moi la liberté, à moi la nouvelle vie.

Et cette nouvelle vie, cette nouvelle ville se révélera très vite comme la deuxième étoile qui s'est éclairée à moi : Aix-en-Provence.

Je n'y connais personne, je ne sais rien de cette région, de cette ville et de cette culture, mais c'est en remontant pour la première fois le Cour Mirabeau qu'un sentiment m'envahit : je suis amoureux de cette ville.

Par protection ou par volonté maladroite de vouloir m'intégrer, je mets – étrangement – ma culture et mes habitudes antillaises de côté pour m'ouvrir et m'imprégner des us et coutumes aixoises.

Je découvre avec passion le quotidien d'un étudiant aixois : les parties de pétanque au Parc Jourdan, les sorties marseillaises, l'obligation de crier « *Allez l'OM* », les douces expressions comme « *Allez ça va* » ou encore « *le Nord c'est au-dessus d'Avignon* ».

Embarqué dans une double licence « *Droit* » et « *Administration Publique* », ma première année est relativement studieuse.

C'est arrivé en 2ème année que ce parcours va prendre un virage dangereux pour mes notes mais merveilleux pour tout le reste : je m'inscris – un peu par hasard – au Bureau des Étudiants.

Avec le BDE, je découvre ma deuxième bande, mes amis qui sont encore là 13 ans après.

Ma nécessité de m'inscrire dans un collectif me fait plonger sans retenue dans le quotidien de cette association. J'aurais par la suite la chance de la présider et d'administrer notre fédération nationale.

Nous apprenons à nous battre pour le quotidien des étudiantes et étudiants. Qu'importe le combat, le plus important c'est le travail dans un collectif d'avis divergents pour défendre nos positions et nos causes.

De ces années j'y apprends définitivement à lier les mots engagement et collectif.

Mon année de Master 1 sera belle car j'y découvre une nouvelle matière qui sera mon avenir : les marchés publics.

Mais quand tout va bien, la vie vient te rappeler toute sa complexité.

Le téléphone sonne à une heure peu habituelle et ma mère me dit « *Niels, Marraine ne va pas bien* ».

Dans la pudeur et le courage de ces mots, je comprends. Un billet d'avion d'urgence pour rentrer en Martinique et quelques jours plus tard l'une de mes plus belles étoiles ne s'éclaire plus. En dix jours, je prends dix ans.

Nous affrontons cette épreuve en famille, toujours et aujourd'hui, je continue à me battre pour la rendre fière.

Mais l'adage « *la vie continue* » prend tout son sens et je retourne dans l'Hexagone débiter un stage dans un cabinet à Paris.

Paradoxalement il s'agit de l'un des meilleurs étés de ma vie pour une raison simple, je sais désormais ce que je veux faire dans la vie : Avocat.

En effet, le quotidien au stage me fait aimer la matière, la technicité de la pratique, le contentieux, les clients. Je veux être Avocat.

Après une année en alternance en Master 2, je déménage définitivement à Paris pour continuer dans ce cabinet en qualité de Juriste et je m'inscris à l'IEJ d'Assas.

Encore une fois, c'est un nouveau démarrage, une nouvelle ville, une nouvelle vie. Mais en toute sincérité – au début je n'aime pas Paris : je m'y perds un peu, tout est un peu trop grand, un peu trop bruyant, la vie aixoise me manque.

Mais je sais pourquoi je suis là : réussir – en tout cas tout faire pour.

C'est donc gonflé d'un égo mal placé de celui qui avait 1 an et demi d'expérience en cabinet et qui pensait tout savoir que j'échoue lamentablement au CRFPA ; puis une semaine après mon patron ne renouvelle pas mon poste de juriste. En somme : une belle semaine.

L'échec.



Ce mot résonne en moi comme une insulte.

Je ne l'accepte pas – encore ce satané égo.

Mais, j'essaie de me rappeler des enseignements du sport et je décide de tout recommencer.

Et, un an plus tard je passe le coup de fil dont je rêvais « *Maman, je vais être Avocat* ».

C'est à l'EFB que le publiciste en moi se radicalise en intégrant l'Institut de Droit Public des Affaires et en faisant mon PPI au Défenseur

des Droits au département service public : une expérience unique et exceptionnelle.

Au début de l'école j'ai la chance de faire partie du bureau de l'association de l'IDPA et c'est lors de son Gala, que je fais une rencontre qui changera tout.

Au cours d'une discussion, un ancien président de l'association apprend que je ferai mon stage final dans le cabinet où il est collaborateur puis il me dit « *Super, quand tu arrives on ira déjeuner, au fait je m'appelle Simon Dubois* ».

Durant ce stage, j'apprends l'exigence d'un cabinet d'avocat d'affaires, les horaires rallongés, les relations avec les associés ou les collaborateurs et le prix d'un déjeuner le midi dans le 8eme arrondissement.

Simon, qui n'était pas mon collaborateur encadrant devient pourtant celui avec qui je préfère travailler, il me pousse à faire mieux et à faire plus vite.

Puis un jour avec ma co-stagiaire, il nous propose d'aller à un apéro du syndicat dont il nous dit être membre : c'est là ma première rencontre avec l'UJA de Paris.

Durant cet apéro, on discute, on rigole, on rencontre des avocates et avocats et au bout de cette longue soirée ma conviction est faite, une fois avocat j'irai à l'UJA.

Quelques mois plus tard, c'est le grand jour de la prestation de serment. Je l'avais espéré, je l'avais rêvé. Mais ce jour s'avère encore plus spécial pour moi car j'y suis entouré de ma mère venue de Martinique, de mon Père de Corse et évidemment de mon frère.

Spéciale, car c'était la première fois de mes souvenirs, que nous étions nous quatre réunis.

La Famille, toujours.

Après une première collaboration qui ne s'est pas déroulée comme je l'espérais, j'intègre le cabinet Cloix-Mendès-Gil dans le département droit public des affaires.

J'y travaille, je le crois, pour le meilleur des associés possibles qui m'envoie plaider tous les référés précontractuels possibles et souvent ici à Basse-Terre.

C'est pourtant, ces allers-retours fréquents en Guadeloupe qui font naître en moi mes premiers doutes sur ma place à Paris.

En effet ne serait-il pas venu le temps d'écrire son cahier d'un retour au Pays Natal comme le disait Aimé Césaire ?

Ma Martinique me manque, sa douceur de vivre, la richesse de sa culture, la singularité de sa société.

Mais rentrer voudrait dire quitter Paris et m'éloigner de la Corse et ce moment n'est pas encore venu, car je vais commencer à me sentir bien dans cette ville en y intégrant son UJA : une nouvelle étoile s'éclaire à moi.

J'ai donc la chance et l'honneur d'être élu à la Commission Permanente de l'UJA de Paris en faisant partie, avec Christophe, de cette « *armée de publiciste* » que Simon a convaincue de rejoindre l'aventure.

Ma première CP, sous la présidence bienveillante de Marion : c'est le saut dans l'inconnu, je ne comprends que la moitié des échanges et je m'interroge : mais diable pourquoi nous débattons depuis 30 min sur la place d'un point virgule ou sur l'idée d'inverser un « S'ALARME » par un « S'INSURGE » ?

Heureusement à coté de moi dès cette première CP, Carole était là pour m'expliquer, me montrer, me guider. Carole a été pour moi la première preuve que l'UJA était cette famille nouvelle.

Mes premiers pas à l'UJA se font un certain 16 septembre, jour de grève nationale contre la réforme des retraites.

Je me retrouve au premier rang du cortège avec d'une part la banderole de l'UJA de Paris et de l'autre celle de la... FNUJA.

J'ai toujours aimé cette symbolique, celle de l'union.



S'en suit une première année à la CP où Simon et Marion me confient la responsabilité de la commission Collaboration que je présiderai deux ans.

L'année se terminant, je reçois un appel de Boris qui m'invite à déjeuner et me demande « Ça te dit de rejoindre le bureau de la FNUJA l'année prochaine ? » - Ma réponse est quasi immédiate « *Oui, mais en fait, c'est quoi exactement la FNUJA ?* ». Il m'explique, me raconte, fait part de son expérience.

La meilleure façon de comprendre la FNUJA, c'est donc bien évidemment de la découvrir, et c'est comme cela que je me retrouve dans la délégation des jeunes parisiens lors du Congrès de Marseille.

Je garde quatre souvenirs de ce congrès où je ne connais personne mais j'ai tout de suite le sentiment d'y avoir ma place : une nouvelle étoile s'éclaire très fortement.

- Le premier : c'est un Pastis partagé à 11H avec un certain Charles-Edouard que tout le monde appelle ici affectueusement « Charlou », et Camille qui vient de Perpignan. On ne se connaît pas, mais quant à la fin du congrès elle me dit qu'elle va intégrer le bureau et que nous serons ensemble : c'est simple je suis heureux ! On va se serrer les coudes.
- Le deuxième : C'est les travaux en commission collaboration, on parle de privilège de créance, d'apport d'affaires entre associés et collaborateur.

- Le troisième : ce sont les discours des candidats et particulièrement de celui du candidat à la PVP. Je ne le connais pas ce strasbourgeois, mais en un discours, je l'apprécie immédiatement cet autre Simon. L'avenir ne viendra que le confirmer mon ami.
- Enfin le quatrième : c'est le costume de Tortue Ninja d'Axel. Ne lui lancez jamais un défi costume : il le remplit.

C'est comme cela qu'un mois plus tard, l'aventure FNUJA débute.

- la bienveillance et force de travail de ma présidente Catheline, elle a su rapidement me permettre de trouver ma place dans ce bureau;
- Avec Simon, Ange-Aurore, Nejma, Caro et Boris : le fonctionnement du bureau est réglé au millimètre, chacun connaît ses missions.
- Puis les nouvelles que j'accompagne, Camille et Sonia : Nous sommes les trois nouveaux, mais à vrai dire elles connaissent déjà parfaitement la FNUJA et prennent le temps de me l'expliquer.

Je suis impressionné par ce bureau et j'essaye d'y mettre toute ma bonne volonté.

C'est au même moment que sur le plan professionnel, ma carrière prend un virage que je n'avais pas imaginé aussi tôt. Simon me propose de le rejoindre en qualité d'associé. C'est comme cela que la plus belle des aventures commence pour moi, celle de Dorean Avocat avec un S désormais.

Cette année, encore marquée par les confinements sera essentiellement en distanciel. Alors j'apprends à toutes et tous vous connaître les samedis matins en visio et à travers un groupe

WhatsApp « La Bonbo » où un certain Prandi est « très présent ».

Les premiers mois sont dictés par la campagne CNB, une campagne sous Covid qui nous oblige à nous réinventer et à moderniser nos moyens de communication dans l'objectif qui demeure le même : porter haut la voix unique des jeunes avocates et avocats.

C'est à la sortie des élections et la création du groupe des « Experts » que je commence à m'épanouir aux cotés de Stéphane, Sandrine, Pierre, Axel et Flo. On se permet de tout mettre à plat, d'analyser nos forces, nos défauts et de proposer des axes d'améliorations. Qu'est ce que j'ai aimé ce travail collectif où nous étions capables avec nos idées différentes de proposer des solutions innovantes : c'est bien ça la FNUJA.

C'est enfin à l'occasion du Congrès de Lyon que j'arrive à toutes et tous vous rencontrer.

Je garde quatre souvenirs de ce congrès :

- Le premier : La joie collective de se retrouver et de travailler notre doctrine ensemble
- Le deuxième : La sincérité des mots de Simon D dans son discours et en réponse le visionnaire « Tout ira Bien » de celui de Simon W.
- Le troisième : la présence en force des membres de mon UJA.
- Enfin le quatrième : c'est le costume de contrebandier en temps de prohibition d'Axel. Ne lui lancez jamais un défi costume : il le remplit.

Au bureau de la fédé, on dit souvent que la première année est celle de l'observation et la deuxième celle de l'action.



Alors je débute ma deuxième année désormais en qualité de secrétaire général Paris et me consacre pleinement à aider les deux Simon.

C'est également l'arrivée de trois nouveaux : Axel, Gaëlle et Pierre. Et quels nouveaux ! Le dévouement d'Axel, la pugnacité de Gaëlle et la rigueur de Pierre.

L'année est riche, l'année est belle on y retrouve en présenciel les comités parisiens et ceux décentralisés : Nice, Risoul et Saint-Malo.

C'est durant cette année que je prends part à la machine de notre FNUJA : la bataille sur le secret professionnel, les relations avec les autres syndicats, le travail avec les UJA dans les commissions.

J'observe avec admiration le duo des Simon, la capacité d'apaisement et de synthèse de Simon W et la montée en puissance de Sonia.

Au fil de l'année une forte complicité naît dans ce bureau, ce qui ne nous empêche pas d'affirmer avec passion nos points de vue.

Cette année se termine par le Congrès de Strasbourg.

Je garde quatre souvenirs de ce congrès :

- Le premier : Un fou rire mémorable au pire moment avec celui qui est devenu mon ami durant cette année : Pierre
- Le deuxième : La présentation de la première motion de la merveilleuse commission droit public/affaires publiques
- Le troisième est lui un peu spécial : les mots dans les discours de Sonia et des Simon « *Niels, tu auras toujours ta place à la FNUJA* » et les larmes qui s'en suivent en fin de soirée.
- Le quatrième : le costume mi dresseur de tigre mi village people d'Axel : Ne lui lancez jamais un défi costume : il le remplit.

A l'issue du congrès, mon parcours m'amène à continuer à servir mon UJA désormais au sein de son bureau en qualité de Trésorier.

Quel honneur pour moi d'intégrer ce bureau alors que notre UJA soufflera ses 100 bougies auprès d'ami(e)s talentueux : Anne-Laure, Olivia, Damien, Christophe et Stéphanie.

Une nouvelle vie, une même ville.

Une année de dingue : un week-end d'intégration en terre marseillaise, un bal des 100 ans unique, des motions, des rapports et une revue des 100 ans à guichet fermé.

Je garde un souvenir ému du dernier tableau de la revue où toutes les générations qui ont fait l'UJA chantent : Viens à l'UJA. Je l'ai toujours aimée cette image : celle de l'union.



Je l'aime mon UJA, et si cette année a connu – nous le savons – des divergences avec notre FNUJA, je suis d'un naturel optimiste et je pense que nous saurons collectivement transformer cela en opportunité.

Je ressors des travaux du Groupe de Travail avec Damien et Grégoire une conviction nourrie : si la mécanique de notre fédération avec l'UJA de Paris peut être complexe, c'est ensemble que nous pouvons porter haut et fort notre doctrine par et pour les jeunes avocates et avocats. Je l'ai toujours aimé cette image : celle de l'union.



Olivia je sais que tu pourras continuer à porter nos valeurs à l'UJA et dans la mécanique de notre fédération. Je te fais confiance.

Au sein du bureau, une complicité unique s'est renforcée avec celle qui est venue compléter le S de Dorean Avocats. Stéphanie, tout simplement, merci d'être toi.

Mais ces derniers mois, la vie est à nouveau venue me rappeler toute sa complexité.

Un même appel, un même vol d'urgence pour la Martinique, une nouvelle étoile s'est éteinte, celle de mon deuxième père, mon oncle. Je ne sais pas si un jour je serais capable d'accepter son départ, lui le trait d'union dans notre famille.

Aussi, la vie m'a amené à venir clôturer 8 ans de vie commune. Si nos chemins prennent des routes différentes, sache que tu as été celle par qui et pour qui j'ai grandi. Tu m'as accepté comme je suis moi avec ma complexité et mes erreurs. Si ce livre se ferme, sache que je le placerai toujours à la première rangée de cette armoire qui est la vie.

C'est donc en l'état que j'ai essayé de vous présenter les épisodes de ma vie qui m'amènent aujourd'hui, grâce à votre confiance et celle de mon UJA, à vous présenter ma candidature au poste de premier vice-président de la FNUJA.

Je mettrai avec l'ensemble du bureau, toute ma bonne volonté pour être à la hauteur de la tâche immense qui se dresse devant nous.

Et à l'instar d'un mauvais II.B d'un commentaire d'arrêt où l'on a encore trop de choses à dire, je voudrais terminer mon propos par quelques remerciements, quelques regards.

Le premier c'est pour l'UJA de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy et son bureau.

Bravo pour l'organisation de ce merveilleux 80ème congrès, vous nous offrez un moment unique qui restera gravé dans les mémoires de notre FNUJA.

Si mon premier congrès de la FNUJA à Marseille aurait dû être en Guadeloupe, quel bonheur pour moi, Martiniquais, de pouvoir prononcer ce discours ici chez vous, chez nous.

Ou pé ké applaudi ko zot, nou la ensembl

Mon deuxième, il est pour toi Charles. Je sais que ces mots tu aurais pu les prononcer. Nous pouvons dire que cette dernière année nos destins se sont croisés, voire échangés et pas qu'à l'occasion d'une chorée dénudée à la revue. Tu le sais nous partageons les mêmes convictions, et tu es celui qui a toujours placé l'intérêt de l'UJA avant le tien. Si j'accepte ta décision, sache une chose que je te prie de croire – tu es une chance pour notre syndicat, pour notre profession. Merci mon ami.

Mon troisième, il se porte sur toi Anne-Laure. Tu m'as fait l'honneur de m'accepter avec toi dans ton bureau. Si entre deux tableaux excel, nous avons confronté nos points de vue, tu as toujours pris le soin d'échanger, d'écouter et de trouver une solution. J'admire ta force et je crois qu'une complicité est née entre nous, elle m'est chère.

Mon quatrième, il est pour toi Sonia. Avec toi il n'a jamais été question de OULED, mais plutôt de Soso. C'est un honneur pour moi de pouvoir revenir et partager cette année avec toi. Je te serai loyal, je mettrai toute mon énergie et ma bonne volonté pour t'accompagner et t'épauler devant les défis qui nous attendent. Tu es brillante, exigeante, amoureuse de notre fédé et guidée par la volonté de porter haut notre doctrine, je te le dis tu feras une présidente merveilleuse car ce poste est dessiné pour toi.

Enfin mon dernier regard...

Un ami, un associé, un copain d'UJA, son témoin de mariage, un frère, j'ai la chance de réunir tous ces qualificatifs en une seule personne, toi Simon.

Tu ne le réalises peut-être pas, peut-être que je ne te l'ai pas assez dit : mais ma rencontre avec toi a tout changé.

Tu n'as cessé de me faire confiance et de voir en moi des choses que je ne soupçonnais pas.

Avec toi le mot amitié prend tout son sens, disponible, tu écoutes, comprends, conseilles toujours en sincérité sans avoir peur d'avoir les mots justes car tu te mets toujours à la place de l'autre.

Exigeant avec les autres, tu l'es encore plus avec toi. Tu n'es pas de ceux qui expriment facilement leurs sentiments profonds, mais quand tu donnes ton amitié, tu ne la reprends pas.

Aujourd'hui quatre ans à la tête de l'UJA de Paris et de la FNUJA s'achèvent. Simon, prends le temps de regarder derrière toi et voir tout ce que tu as accompli. Tu es un bâtisseur, un rassembleur, tu

as toujours mis ton intelligence folle au service de notre syndicat, nous ne l'oublierons jamais c'est tout bonnement impossible.

C'est avec le sentiment du travail accompli que tu peux retourner auprès de tes amours : les femmes de ta vie Claire et Jeanne.

Si ces quelques mots ne peuvent résumer tout ce que je pense de toi, je tenais simplement à te dire que tu es cette dernière étoile qui s'est éclairée à moi.

Pour terminer, je voulais simplement m'adresser à vous.

Si la FNUJA est aussi forte c'est parce qu'elle est composée de vous : belles-mères, membres d'honneurs, délégués nationaux, présidentes et président de commission, membres du bureau et surtout vous les UJA.

Si dans son discours Simon rappelait que le J de UJA c'était pour Jeune, n'oubliez pas que le mot syndicat commence par un S et ... le J c'est le S. Vous êtes cette bande organisée qui permet à notre fédération de vivre et d'être aussi forte.

Nous UJA, nous nous devons d'être les défenseurs de la profession dans son ensemble et des libertés publiques trop souvent bafouées.

Defens-là ka sonné !

Alors ne lâchez rien, ne vous fixez pas de barrière, innovez, transgressez, portez haut notre doctrine – elle est ce qui nous unit et surtout gardez en tête ces mots de René Char :

« Impose ta chance, serre ton bonheur et va vers ton risque. A te regarder, ils s'habitueront. »

Merci.



Niels BERNARDINI



LA FNUJA EN ACTION !

80^{ème} CONGRÈS DE LA FNUJA EN GUADELOUPE

LES MOTIONS

La doctrine de la Fédération est élaborée lors de son congrès annuel qui rassemble toutes les UJA de France. Elle repose sur les motions élaborées par les Commissions sur la base des travaux réalisés en cours d'année et à la suite de débats riches et passionnants. Lors du 80e Congrès en Guadeloupe, 18 motions ont été adoptées.



MOTION COLLABORATION :

« LE PARCOURS DE COLLABORATION LIBÉRALE »
https://www.fnuja.com/MOTION-COLLABORATION-LE-PAR-COURS-DE-COLLABORATION-LIBERALE_a2601.html



MOTION EXERCICE DU DROIT ET GOUVERNANCE :

« SUPPRESSION DE LA CONDITION D'ANCIENNETÉ MINIMALE
 AUX ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE L'ORDRE »
<https://www.fnuja.com/attachment/2467840/>

« CENTRES D'AFFAIRES »

<https://www.fnuja.com/attachment/2467855/>

« RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE »

<https://www.fnuja.com/attachment/2467853/>



MOTIONS ACCÈS AU DROIT :

« LES MARD ET L'INDEMNISATION DE L'AVOCAT AU TITRE DE
 L'AIDE JURIDICTIONNELLE ET DE LA PROTECTION JURIDIQUE »
<https://www.fnuja.com/attachment/2467870/>

« VERS DAVANTAGE DE MOYENS POUR UNE JUSTICE
 RENDUE DANS UN DÉLAI RAISONNABLE »

<https://www.fnuja.com/attachment/2467868/>



MOTION ÉGALITÉ :

« HANDICAP : FAIRE DE LA DIVERSITÉ UNE FORCE
 POUR LA PROFESSION »

<https://www.fnuja.com/attachment/2467851/>



MOTIONS FORMATION

« PLACE DE L'AVOCAT DANS L'EXAMEN D'ENTRÉE »

<https://www.fnuja.com/attachment/2467849/>

« RÉFORME DE LA DURÉE ET DE L'ORGANISATION
 DE LA FORMATION INITIALE »

<https://www.fnuja.com/attachment/2467848/>



MOTION NUMÉRIQUE

« INTELLIGENCE ARTIFICIELLE »

<https://www.fnuja.com/attachment/2467847/>



MOTIONS DROITS DE L'ENFANT

« L'AVOCAT ADMINISTRATEUR AD HOC DE L'ENFANT »

<https://www.fnuja.com/attachment/2467864/>

« NON À LA DÉJUDICIARISATION DE LA JUSTICE DES ENFANTS »

<https://www.fnuja.com/attachment/2467859/>

« POUR UNE PRÉSOMPTION DE MINORITÉ »

<https://www.fnuja.com/attachment/2467856/>



MOTIONS DROIT PÉNAL ET LIBERTÉS

« RÉGULATION CARCÉRALE »

<https://www.fnuja.com/attachment/2467845/>

« RÉÉQUILIBRAGE DES RÔLES DU PARQUET
 ET DE L'AVOCAT DANS LA PHASE POST-SENTENCIELLE »

<https://www.fnuja.com/attachment/2467844/>



MOTION PROTECTION SOCIALE

« RENFORCEMENT DU SYSTÈME DE PROTECTION »

<https://www.fnuja.com/attachment/2467843/>



MOTION DROIT PUBLIC / AFFAIRES PUBLIQUES

« HALTE AUX ATTEINTES AU PRINCIPE DU CONTRADICTOIRE
 EN PROCÉDURE ADMINISTRATIVE »

<https://www.fnuja.com/attachment/2467842/>



MOTION COMMISSION INTERNATIONALE

« SOUS-TRAITANCE INTERNATIONALE »

<https://www.fnuja.com/attachment/2467861/>



fifpl

FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION
DES PROFESSIONNELS LIBÉRAUX

Le FIF PL au service de la formation
des professionnels libéraux
depuis 29 ans

www.fifpl.fr

LES PROFESSIONS GERÉES PAR LE FIF PL

Les professions de la section **SANTÉ**

- Activités hospitalières
- Biologistes
- Chirurgiens-Dentistes
- Diététiciens
- Ergothérapeutes
- Infirmiers
- Masseurs-Kinésithérapeutes
- Orthophonistes
- Orthoptistes
- Pédicures-Podologues
- Pharmaciens
- Psychomotriciens
- Sages-Femmes
- Vétérinaires

Les professions de la section **JURIDIQUE**

- Administrateurs judiciaires
- Avocats
- Commissaires-Priseurs
- Greffiers
- Huissiers de justice
- Mandataires judiciaires
à la protection des majeurs
- Notaires

Consultez vos critères de prise en charge

Enregistrez votre demande en ligne
sur www.fifpl.fr

Les professions de la section **CADRE DE VIE**

- Architectes
- Architectes d'intérieur
- Economistes de la construction
- Essais et analyses techniques
- Experts agricoles / fonciers et immobiliers
- Géomètres-Experts
- Gestion du patrimoine culturel
- Gestion du patrimoine naturel
- Guides-Conférenciers
- Ingénierie et études techniques

Les professions de la section **TECHNIQUE**

- Accompagnateurs en montagne
- Agents commerciaux
- Agents généraux d'assurance
- Artistes (cotisant à l'URSSAF)
- Conseils en affaires et gestion
- Conseils en systèmes informatiques
- Editeurs de logiciels
- Enseignants dans le privé
- Experts d'assurance
- Experts-comptables
Commissaires aux comptes
- Formateurs
- Graphistes
- Guides de montagne
- Moniteurs de ski
- Psychologues / Psychothérapeutes /
Psychanalystes
- Secrétaires / Interprètes
- Autres professions

fifpl

104 rue de Miromesnil - 75384 Paris Cedex 08 - Tél. : 01 55 80 50 00



Fédération Nationale
des Unions de Jeunes Avocats

Élections CNB

Le 28 novembre 2023

Votez FNUJA

Suivez notre campagne sur nos réseaux sociaux



www.fnuja.com